France ILLUSTRATION

N° 150 — 14 AOUT 1948 — 60 FRANCS

Illinois U Library

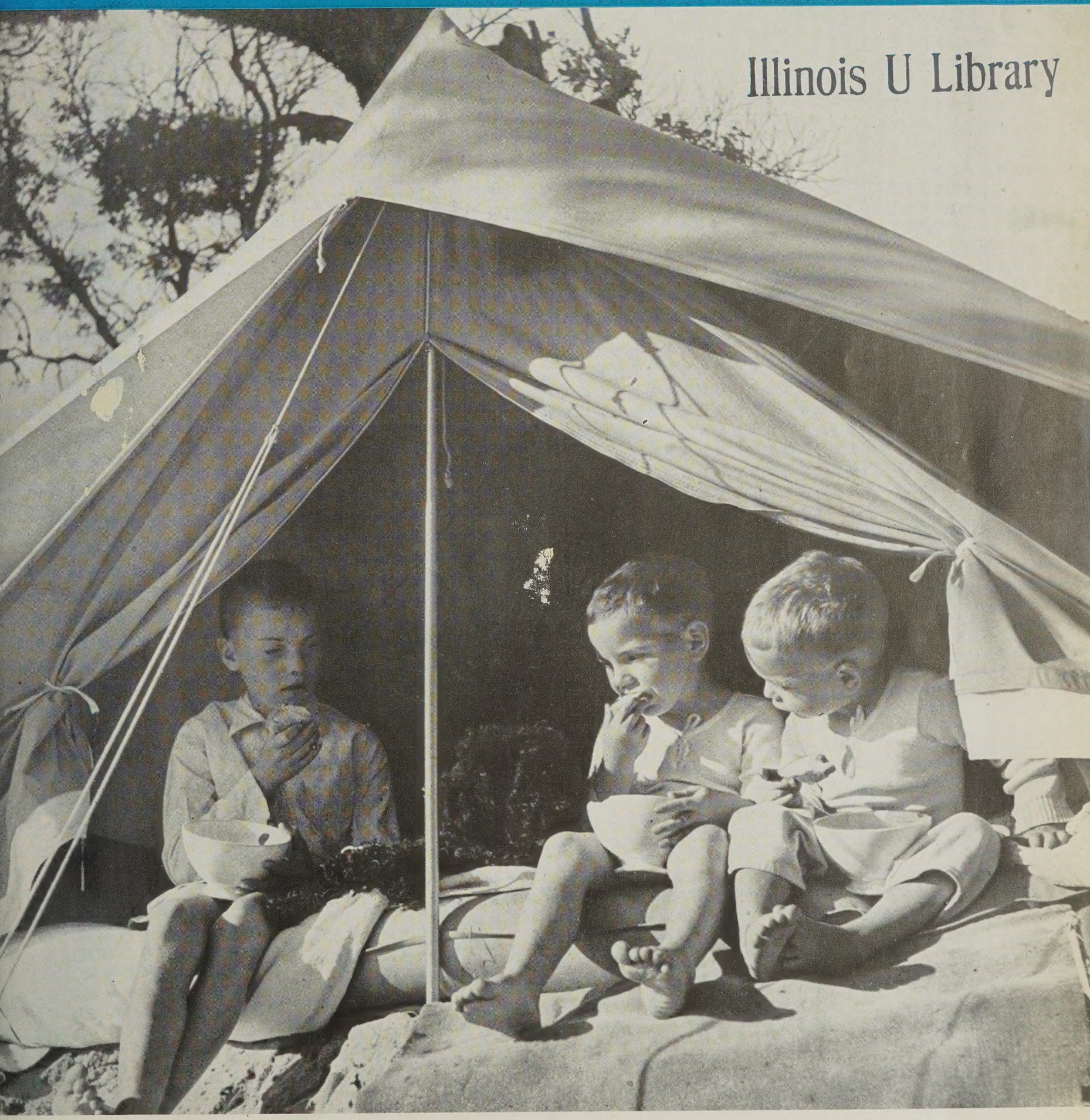

L'HEUREUX TEMPS DES VACANCES

Les joies bienfaisantes du camping ne sont plus réservées aux seuls amateurs des sports de plein air. Les bambins des villes semblent apprécier fort la vie exempte de toute contrainte et goûter particulièrement le contact direct avec la nature et... avec les produits de la ferme voisine. Phot. *France-Illustration* (H. Parnotte).

TÉLÉPHONES
Administration : TRUdaine 82-54
Rédaction : TRUdaine 78-47

France
ILLUSTRATION
REVUE HEBDOMADAIRE - 13, rue Saint-Georges, Paris-9e

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE :
ÉDIFRANCILUS
Chèques postaux : PARIS 4670-19

A NOS LECTEURS

De nombreux abonnés et lecteurs nous ont à maintes reprises exprimé le désir de trouver dans leur journal des dessins humoristiques inspirés de l'actualité française et internationale.

Nous sommes heureux de répondre aujourd'hui à leurs vœux.

Désormais ils pourront retrouver chaque semaine dans leur revue préférée les dessins spirituels, accompagnés de légendes alertes et incisives, du célèbre Cami, auteur des Aventures du baron de Crac, *universellement appréciées, et spécialiste de ce genre de dessins pleins d'humour marqués du meilleur esprit français.*

LA SEMAINE CAMIQUE, par CAMI.

VOLEURS EN AUTOS

— Avec leurs « tractions avant » rapides, ces bandits emportent chaque fois autant de millions.

— Oui, autant en emporte « l'avant » !

HORRIBLE VISION

— Tout à l'heure en me baignant j'ai aperçu un monstre aux mille suçoirs...

— Une pieuvre ?

— Non, le percepteur !

PLATS DU JOUR

— A Londres, comment avez-vous trouvé le bifteck de baleine ?

— Hem... ni chair ni poisson !

— Et le castor en blanquette ?

— Je le préfère en casquette !

COULEUR LOCALE

Le Touriste ahuri. — J'ai crié « hou ! hou !... ha ! ha !... hi ! hi !... » et l'écho répond troulalaïti...

Le Guide. — Vous oubliez que c'est un écho tyrolien.

LA FEMME DU CLOCHARD

— J'ai trouvé ce petit ensemble d'été chez la chiffonnière. Comment me trouves-tu ?

— Tout à fait new-loques...

France
LE PROCHAIN NUMÉRO ILLUSTRATION LITTÉRAIRE ET THÉATRALE

MISSION DU ROMANCIER
Chronique de Charles PLISNIER

LE CERCLE ENCHANTÉ
Nouvelle inédite de Maurice GARDELLE

NOUS IRONS A VALPARAISO
Pièce en quatre actes de Marcel ACHARD

PARAITRA LE 15 SEPTEMBRE

QUATRIÈME ANNÉE NUMÉRO 150 14 AOUT 1948

France ILLUSTRATION

GEORGES OUDARD
FONDATEUR

G. CAHEN-SALVADOR
DIRECTEUR GÉNÉRAL

LES OBSÈQUES NATIONALES DE M. PIERRE BOURDAN

De nombreuses personnalités ont assisté aux obsèques nationales de M. Pierre Bourdan, député de Paris, ancien ministre de la Jeunesse, des Arts et des Lettres, décédé tragiquement en mer devant la côte provençale. La cérémonie religieuse a été célébrée au temple de l'Oratoire en présence des membres de la famille, de M. Forgeot, secrétaire général de l'Elysée, de MM. Herriot et Monnerville, de M. André Marie, des membres du gouvernement, de parlementaires et des compagnons du défunt à la radio française de Londres. Le pasteur La Gravière prononce en chaire l'éloge funèbre du disparu dont M. Mitterand, secrétaire d'Etat à l'Information, exaltera ensuite la noble figure.

INSTANTANÉS de la SEMAINE MONDIALE

M. A. SZAKASITS, vice-président du gouvernement hongrois, l'un des leaders du parti unifié socialo-communiste, a été élu président de la République en remplacement de M. Z. Tildy, démissionnaire.

A LUDWIGSHAFEN, le général Kœnig, ayant à ses côtés le Dr P. Altmaier, ministre-président du Rheinland-Pfalz, assiste à une cérémonie en mémoire des victimes de la catastrophe de l'I. G. Farben.

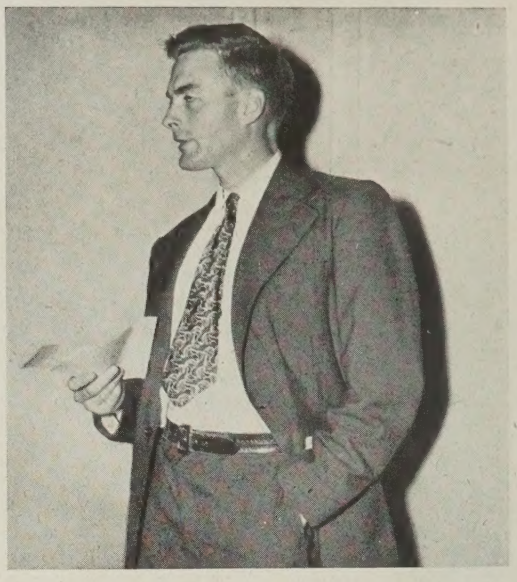

A WASHINGTON, un fonctionnaire du Commerce, William Remington, accusé par miss Bentley d'avoir divulgué des secrets de défense nationale à l'étranger, proteste de son innocence devant la presse.

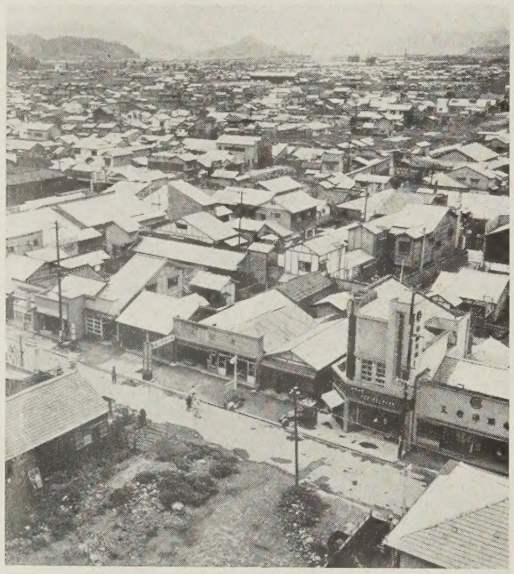

A HIROSHIMA, trois ans après l'anéantissement de la ville par la bombe atomique, 50.000 maisons sur 68.000 sont reconstruites. Les habitants ont célébré cet anniversaire par une manifestation pacifiste.

LE GENERAL DE GAULLE, au cours de sa tournée dans les départements alsaciens et lorrains, s'est arrêté à Pulversheim, dans le Haut-Rhin, où il a été accueilli cordialement par les ouvriers mineurs.

A BERLIN, le génie britannique a fait sauter dans le Tiergarten la dernière des tours de la D. C. A. construites durant la guerre. La destruction de cet énorme blockhaus a nécessité 35 tonnes d'explosifs.

A TEL-AVIV a été célébré le 44e anniversaire de la mort de Théodore Herzl, fondateur du sionisme. Les formations militaires de l'Etat d'Israël défilent en tête d'une grande parade dans Allenby Road.

GARE SAINT-LAZARE trente enfants orléanais sont partis pour Dundee, accompagnant des enfants écossais invités récemment à Orléans, en remerciement de l'aide apportée par Dundee aux sinistrés.

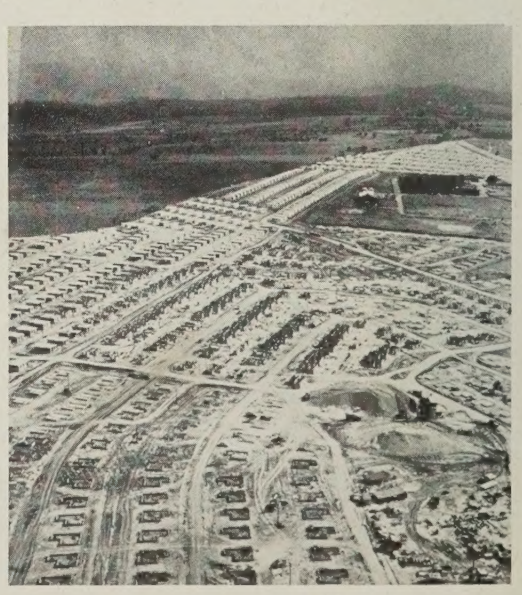

A SAN-JUAN, dans l'île de Porto-Rico, un formidable programme de constructions urbaines est réalisé pour résoudre la crise du logement. 7.000 maisons en ciment armé sont édifiées à raison de 50 par jour.

ESPOIRS DE DÉTENTE ?...

par ALBERT MOUSSET

L'ENTREVUE de Staline avec les représentants de la France, de l'Angleterre et des Etats-Unis a fait passer sur le monde un souffle d'optimisme.

Sans doute les résultats de cette entrevue sont-ils entourés de mystère. Mais le grand public se rend compte que ce silence même est une des conditions de l'apaisement, après les bruyantes et dangereuses campagnes de presse auxquelles a donné lieu le blocus de Berlin.

En revanche, l'horizon est plus sombre sur le Danube, où la Conférence de Belgrade a mis aux prises, dans une discussion d'une vivacité parfois excessive, Occidentaux et Soviétiques.

L'ENTREVUE DU KREMLIN

Après des échanges de vues assez longs et de visibles hésitations sur la procédure à suivre, les plénipotentiaires français, anglais et américains se sont présentés au Kremlin pour remettre individuellement une note relative aux événements de Berlin.

Les trois documents avaient à peu près le même contenu. Ils affirmaient la volonté des Occidentaux de se maintenir à Berlin quoi qu'il advînt. Ils n'écartaient d'ailleurs pas la possibilité d'une négociation générale sur les problèmes européens demeurés en suspens. Mais le ton différait : raide dans la note américaine, il était plus mesuré dans la note britannique, plus conciliant dans la note française.

Les porteurs de ces notes eurent la surprise d'apprendre, au moment où ils se disposaient à les présenter à M. Molotov, que celui-ci était absent et probablement en vacances. Ils durent se contenter de les laisser à son adjoint, M. Zorine.

Aussi augurait-on assez mal de l'issue de cette démarche, lorsque M. Molotov fit une brusque réapparition et convoqua les ambassadeurs, qui développèrent verbalement les arguments contenus dans les notes. Ils exprimèrent le désir de conférer avec Staline.

Nouvelle surprise : cette entrevue avait eu lieu le samedi ; le lundi 2 août, M. Molotov leur fit connaître que Staline les recevrait dans la soirée.

Cette conférence historique, qui dura deux heures, réunit au Kremlin, en présence de M. Molotov, qui se tenait aux côtés de Staline, l'ambassadeur des Etats-Unis, M. Bedell-Smith, l'ambassadeur de France, M. Yves Chataigneau, et l'envoyé personnel de M. Bevin, M. Roberts.

Il fut convenu que la plus grande discrétion serait gardée sur les propos échangés. Les trois ambassadeurs se retrouvèrent pour se concerter sur le compte rendu qu'ils en feraient à leurs gouvernements respectifs.

Dans les trois pays occidentaux, les commentaires officieux accusèrent un optimisme circonspect. La seule révélation faite à la presse concernait la procédure : les négociations entre Moscou et les Trois se poursuivraient d'après les méthodes de la diplomatie classique, c'est-à-dire de chancellerie à chancellerie, sans publicité ni déclarations unilatérales.

Mais, d'ores et déjà, l'on peut dire qu'elles s'orientent vers une conférence quadripartite et qui déborderait le cadre de la question berlinoise.

Pour le moment, ce qui est admis, c'est simplement le principe d'une nouvelle discussion. Il a, certes, son importance. Jusqu'ici, les Alliés disaient aux Russes : pas de discussion avant la levée du blocus de Berlin. Les Russes rétorquaient : pas de solution du problème berlinois avant l'abandon, par les Alliés, de leur projet de gouvernement de l'Allemagne occidentale.

Dès lors qu'on admet une « conversation », c'est que les arguments en présence ne sont pas si intransigeants qu'ils empêchent leurs défenseurs de se dégager de ce dilemme.

Mais ce qui reste tout à fait obscur, c'est la base éventuelle d'une transaction.

Il ne faut pas oublier, en effet, que les Trois ne sont pas seuls en tête à tête avec les Russes. En juin dernier, la Conférence des six Etats occidentaux à Londres a mis sur pied des accords pour l'organisation politique et économique de l'Allemagne. Ces accords ont été ratifiés par les parlements des Etats intéressés. Ils sont en voie d'application depuis que les onze ministres-présidents du Reich en ont délibéré.

Mais à Varsovie, trois semaines plus tard, les huit Etats placés sous l'influence soviétique ont tenu une autre conférence et publié un manifeste repoussant les accords de Londres et réclamant le maintien de l'unité allemande.

Il y a donc là deux conceptions cristallisées qui s'opposent et sur lesquelles sont engagés non pas deux gouvernements, mais deux groupes d'Etats dont la majeure partie n'était pas représentée à l'entrevue du Kremlin.

On n'entrevoit pas le moyen de réduire cet antagonisme. Et il est à craindre que l'élargissement du débat, élevé à l'ensemble des litiges européens, n'accroisse du même coup les difficultés d'une entente.

L'Allemagne reste le problème clé qui commande tous les autres. Pour le résoudre, il faudrait revenir en arrière et considérer comme non avenues dans leurs dispositions essentielles les conférences de Londres et de Varsovie.

Est-ce possible ? Il est difficile de répondre affirmativement.

Par contre, un accord serait concevable sur les problèmes secondaires : l'Autriche, la Grèce, les Détroits, voire une éventuelle participation des Etats de l'Est européen au plan Marshall, qu'au début M. Molotov n'avait pas exclue.

Si on laisse de côté les accords politiques de l'Europe orientale et l'occupation américaine des bases, qu'on ne saurait en aucun cas remettre en question à Moscou ni à Washington, on voit que les perspectives d'une entente sont encore assez limitées.

Cependant, un fait paraît acquis : c'est la subordination des objectifs idéologiques aux réalités politiques. On semble de part et d'autre résigné, sinon acquis, à la coexistence en Europe de deux « systèmes » à bases économique et sociale différentes entre lesquels un *modus vivendi* pourrait s'instituer.

Peut-être est-ce cette constatation qui donne à la détente psychologique à laquelle nous assistons sa meilleure justification.

A LA CONFÉRENCE DANUBIENNE

L'internationalisation du Danube sous le contrôle des grandes puissances a été, depuis le traité de Paris de 1856, un postulat du droit public européen. Réformé à l'issue de la première guerre mondiale par la Convention de 1921, le statut du fleuve fut dès lors régi par deux commissions : la Commission internationale, surtout technique, qui contrôlait la navigation sur le secteur Ulm-Braila ; la Commission européenne, mi-politique, mi-économique, qui administrait le secteur maritime, entre Galatz et les Bouches.

Depuis près d'un siècle, cette internationalisation était regardée à la fois comme le « test » de l'égalité juridique des puissances européennes et comme la garantie de la liberté des communications entre l'Est et l'Ouest.

A ce système s'oppose celui qui, s'inspirant du slogan : le Danube aux Etats danubiens, réserve le contrôle de la navigation aux seuls riverains.

Ce second système n'a trouvé, dans l'histoire, d'application pratique que lorsque tous les territoires arrosés par le Danube ont été réunis sous une même souveraineté. Ce fut le cas sous l'Empire romain. Ce le fut encore lors de la domination passagère du Sud-Est européen par Hitler.

Et c'est à ce système qu'entend revenir l'Union soviétique, qui exerce la prédominance politique et économique sur la plus grande partie de la vallée danubienne. Déjà M. Vychinski avait protesté auprès de Ribbentrop lorsque le Reich prétendit exclure la Russie de l'administration du Moyen-Danube. Aujourd'hui, Moscou remet sur le tapis la question du statut international : 1° parce que ce statut fut, à l'origine, la sanction de la défaite russe dans la guerre de Crimée ; 2° parce que l'Union soviétique prétend organiser sous sa direction toute l'économie du bassin danubien ; 3° parce que la réoccupation de la Bessarabie la range désormais au nombre des pays riverains.

Tel est le problème auquel la Conférence de Belgrade est chargée d'apporter une solution. L'Union soviétique, l'Ukraine, la Roumanie, la Bulgarie, la Yougoslavie, la Hongrie, la Tchécoslovaquie font bloc contre les trois puissances occidentales, France, Angleterre, Amérique. La majorité simple étant admise, il est clair que le plan danubien de M. Vychinski ne saurait rencontrer d'autre opposition que celle — réduite à l'impuissance — de ces trois dernières.

Ce plan annule purement et simplement tous les accords antérieurs et institue une commission unique, où siégeront exclusivement les représentants des Etats riverains. Le cas de l'Autriche, qui n'a pas encore de traité de paix, a été réservé. Celui de l'Allemagne — le Danube est navigable à partir d'Ulm — n'a pas même été évoqué. Sont de même annulées les obligations financières contractées par la ci-devant Commission européenne à l'égard de la France et des autres grandes puissances.

L'Etat le plus touché par ce plan est évidemment la France, qui était la plus grosse créancière de la commission et qui a en outre sur le Danube une flotte marchande dont les unités n'ont pas disparu pendant la guerre.

Aussi le représentant de la France, M. Adrien Thierry, s'est-il vigoureusement élevé contre cette méconnaissance des droits acquis. Le délégué de la Grande-Bretagne s'est associé à sa protestation. Quant au plénipotentiaire américain, dont le pays n'était pas partie aux accords abolis, il s'en est tenu au principe du « droit naturel », qui postule la liberté de navigation.

Cette discussion est, au vrai, plus juridique que pratique. La liberté de navigation sans la liberté de commerce est une fiction ; or la plupart des pays de l'Est européen exercent sur les échanges un contrôle qui équivaut au monopole. Par ailleurs, les accords conclus entre Moscou et ces pays instituent une autarcie régionale axée sur les intérêts soviétiques.

On peut donc dire que, si les espoirs d'une détente se manifestent sur les problèmes de l'Europe centrale, la scission entre l'Est et l'Ouest revêt au contraire, dans la vallée du Danube, un aspect qui tend à transformer un état de fait en état de droit.

Il convient d'ajouter que la discussion est montée à un diapason que l'ancienne diplomatie ne lui avait jamais connu. M. Vychinski a dit aux Occidentaux que la porte qui leur avait été ouverte pour entrer à la Conférence leur restait ouverte pour en sortir. Et sir Charles Peake (Grande-Bretagne) a riposté que son pays ne se laisserait pas intimider par ces violences de langage et « ne sauterait pas au claquement de fouet de M. Vychinski ».

L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE EN HONGRIE

M. Zoltan Tildy, leader du parti des petits propriétaires, qui était le premier président de la Troisième République hongroise, a dû donner sa démission à la suite de la découverte d'un acte de « haute trahison » qu'aurait commis son gendre, M. Csornoki, ministre au Caire. Avec son départ, la participation au pouvoir des petits propriétaires, naguère axe modérateur de la majorité, subit une nouvelle amputation.

L'Assemblée nationale lui a donné pour remplaçant le leader du parti unifié social-communiste, M. Szakasits, ancien secrétaire général du parti social-démocrate, qui a longtemps combattu la fusion, mais a fini par s'y rallier. Il a toujours milité dans les rangs de l'extrême gauche et a, de ce fait, totalisé un certain nombre d'années d'emprisonnement. Son élection marque une nouvelle accentuation de la poussée marxiste dans l'orientation du gouvernement de Budapest.

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL OLLIVIER (1879-1945) QUI FUT L'INSTIGATEUR DE LA PLUPART DES ŒUVRES SOCIALES DANS LA GRANDE ILE.

M. P. DE CHEVIGNÉ, ACTUEL HAUT COMMISSAIRE.

MADAGASCAR ET SON AVENIR(*)

PAR HENRY CASSEVILLE

LE problème de la main-d'œuvre, le plus grave de tous, n'a pas encore été résolu.

Madagascar a une superficie plus grande que la France ; le nombre de ses habitants en est le 1/10, soit 4 millions. Le Malgache n'est pas travailleur, c'est un fait ; ce n'est point sa faute si la nature est généreuse et si ses besoins sont extrêmement modestes. La civilisation occidentale ne l'a pas encore assez touché pour qu'il aspire à une vie confortable. Et cependant le Christ enseigna que l'homme doit gagner son pain à la sueur de son front ; et plus d'un million de Malgaches sont chrétiens !

Les statisticiens estiment que la main-d'œuvre nécessaire à une exploitation normale des ressources de l'île demanderait 200.000 individus, en plus des 300.000 salariés connus, dont au moins 50.000 appartiennent aux services administratifs ou commerciaux. Nul ne put jamais trouver cet apport. C'est chose explicable, si l'on sait que chez les Bezanozano, tribu de la région de Moramanga, l'homme travaille en moyenne quatre heures par jour, et ceci trois jours par semaine. Les Bezanozano sont d'ailleurs nos adversaires les plus rebelles, après avoir résisté naguère à la dynastie Hova. Cela prouve que la liberté du travail minimum est peut-être l'objectif le plus important des primitifs.

(*) Voir *France-Illustration* du 31 juillet 1948.

La population de Madagascar, quoique faible, serait suffisante pour fournir la main-d'œuvre nécessaire. La seule tentative efficace fut faite par le gouverneur général Ollivier quand il institua le S. M. O. T. I. G. (Service de la main-d'œuvre des travaux d'intérêt général). C'était simplement l'incorporation d'une partie du deuxième contingent, c'est-à-dire de la classe non appelée sous les drapeaux ; cette fraction de jeunes Malgaches, militarisée, formait des unités de travailleurs. Le chemin de fer Fianarantsoa-Manakara fut construit grâce à ce système. Il n'y eut dans l'île aucune récrimination ; on s'accorda au contraire à reconnaître que, physiquement et moralement, les ouvriers militaires du S. M. O. T. I. G. tiraient un large bénéfice de cette innovation. Mais, en 1936, la métropole — et j'ignore quels furent les responsables — considéra ce chef-d'œuvre comme un anachronisme, sinon un retour déguisé à l'esclavage !

Depuis, on a fait mieux : en 1945 et 1946, ce furent des tirailleurs malgaches et annamites qui récoltèrent le riz dans la région du lac Alaotra. A Tamatave, ce sont les bagnards de l'île Sainte-Marie qui ont remplacé les dockers défaillants. Les condamnés de moindre importance abattent le bois de chauffe nécessaire à la marche des locomotives des chemins de fer !

Ainsi, toutes les possibilités énormes de Madagascar seraient réduites à néant si le problème de la main-d'œuvre n'était résolu. Il faut revenir en arrière, atténuer les conséquences inévitables de la suppression de l'indigénat, inculquer à l'indigène la notion du travail nécessaire et pour cela accroître ses besoins en lui donnant les moyens d'utiliser un argent qu'il méprise, parce qu'il ne peut l'employer. Les besoins du Malgache sont faibles, je l'ai dit, mais il est vaniteux et les femmes sont coquettes. Il n'y a même plus de verroterie à échanger contre les produits naturels ; et cependant, à Tananarive, où selon les lois du dirigisme sont réparties d'abord les importations, les femmes hovas font des queues interminables devant les magasins, à l'affût de quelque cotonnade.

Le problème de la main-d'œuvre locale est donc avant tout politique ; sa solution risque d'être longue. Est-il d'autres moyens de le résoudre ?

Je n'ose penser sans confusion à ce que serait Madagascar si en 1895 l'Angleterre avait supplanté la France. La Grande Ile est particulièrement apte à la colonisation européenne ; c'est même notre seule grande colonie — je ne compte pas l'Afrique du Nord — qui offre cette possibilité. Je connais, par contre, l'opinion des Africains du Sud, qui suivent de très près l'évolution de ce pays.

Il y a environ 335.000 citoyens français à Madagascar, dont plus de 20.000 sont nés dans l'île ou originaires de la Réunion. Je crains d'être modeste en chiffrant aux trois quarts d'entre eux le nombre des militaires et fonctionnaires. Ce n'est certes pas parmi eux que l'on peut recruter de la main-d'œuvre.

Pourrait-on penser à une main-d'œuvre indigène ? Oui, et il est une idée qui m'est chère depuis longtemps. J'ai eu l'occasion de l'exposer ; il s'agit de la main-d'œuvre chinoise. L'administration de Madagascar y est hostile pour deux raisons qui se conjuguent : 1° elle ne connaît pas la Chine ; elle connaît les Chinois de Madagascar, car ils sont 4.000, tous Cantonnais, tous commerçants, les mêmes que l'on retrouve dans tous les ports et sur toutes les côtes à partir de Port-Saïd, et qui n'ont qu'un métier, dans lequel ils excellent d'ailleurs ; 2° il y eut aussi un essai malheureux il y a près de quarante ans. On fit appel à des Chinois du Foukien, province maritime peuplée de pêcheurs et de commerçants, inaptes au travail manuel qu'on leur demanda.

Ce n'est certes pas dans le sud de la Chine qu'il faudrait rechercher des cultivateurs et des ouvriers non spécialisés, mais là où les trouvaient les empereurs pour coloniser la Mandchourie, là où les recrutèrent les Russes puis les Japonais pour achever l'œuvre entreprise, c'est-à-dire dans le Chantoung de Chihli et autres provinces du Nord. Il y a chaque année plusieurs millions de Chinois qui meurent de faim ! Le Chinois emporte sa patrie avec la semelle de ses sandales et pas plus à Saïgon, à Singapour, aux Etats-Unis qu'à Madagascar il ne se mêle aux luttes intérieures.

D'autres ont pensé aux Hindous brahmanistes, aux frères de ceux qui peuplèrent l'île Maurice, où ils sont plus de 300.000. Il y a là une possibilité d'autant moins négligeable que la population de Maurice s'accroît à un rythme inquiétant et que toute la surface y est exploitée.

D'autres m'ont parlé des Arabes du Yémen. J'avoue mon incompétence en la matière.

Peut-on penser à une main-d'œuvre européenne ? Le problème est sans doute très délicat. Il est certain que les Italiens donnèrent un bel exemple en Libye et en Cyrénaïque. On pensa jadis aux Polonais, aux Juifs. Il y a aussi l'exemple de l'Afrique du Sud !

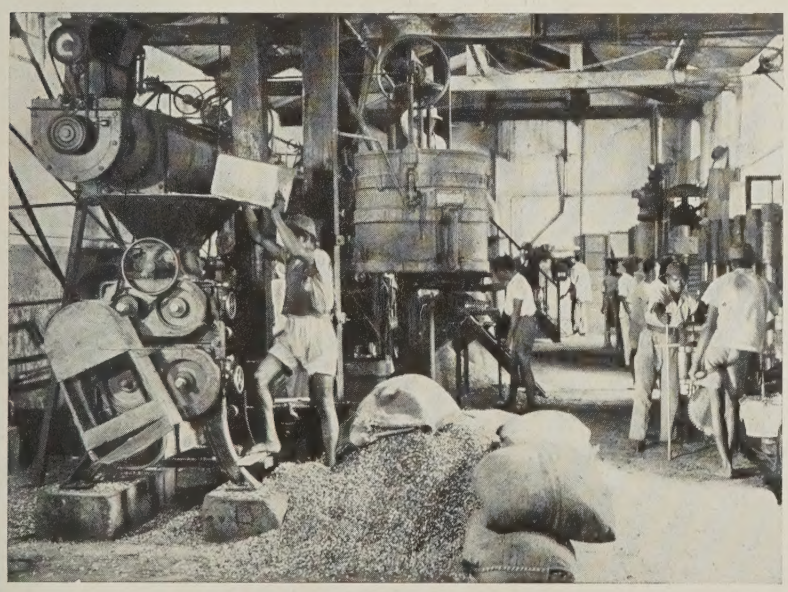

INTÉRIEUR D'UNE DES PLUS IMPORTANTES HUILERIES-SAVONNERIES DE L'ILE.

PULVÉRISATEUR PRÉPARANT UN CHAMP POUR LA CULTURE DU MANIOC.

Ce qui est certain, c'est que la colonisation européenne — qui existe sur une petite échelle et se recrute surtout dans les familles réunionnaises — est très facile. Je n'en veux pour preuves que les belles exploitations agricoles dirigées par des Frères canadiens, tous de pure souche française.

On a certes pensé, pour pallier le manque de main-d'œuvre, à la mécanisation. C'est un remède, mais partiel, car on n'a pas encore trouvé de machines à repiquer le riz ni d'appareils susceptibles de récolter le café. Par ailleurs, l'industrie française est incapable, et pour un temps indéterminé, de fournir à Madagascar l'outillage nécessaire au simple remplacement de l'ancien. C'est avec une mécanisation accrue et une augmentation de la main-d'œuvre que l'on peut envisager une expansion des richesses économiques de Madagascar.

LA COOPÉRATION ÉTRANGÈRE

Il eût semblé criminel, naguère, de parler de coopération étrangère à propos d'une colonie française. Je pense que l'opinion publique, aujourd'hui soucieuse de la réussite du plan américain d'aide à l'Europe, est favorable à la même opération appliquée à d'autres continents dont l'exploitation permettrait d'apporter un soulagement à la disette dont souffre le monde.

La coopération étrangère est incontestablement souhaitée par la colonisation française de Madagascar, dans laquelle je comprends colons, commerçants et industriels. Depuis peu sans doute, mais surtout depuis 1943, lorsque le débarquement des troupes anglaises favorisa la reprise des échanges commerciaux avec l'Afrique du Sud et les Etats-Unis. Le dollar valait alors 50 francs et l'apport de devises étrangères permit le renouvellement des stocks épuisés. Les relations avec la France étaient pratiquement interrompues depuis 1940.

Les mesures monétaires et la réglementation du change décidées en 1945 par la métropole ont été sévèrement jugées à Madagascar même. Parmi les responsables, certains attribuèrent la rébellion, sans se rendre compte de leur opinion paradoxale, à la situation économique de l'île. Ils condamnaient ainsi leur politique.

Il n'en reste pas moins que, pour permettre à Madagascar de donner le plein rendement de ses possibilités, il faut de l'argent et de la main-d'œuvre.

De l'argent pour réparer les mines, pour monter de nouvelles industries, pour importer du matériel moderne, pour créer un véritable réseau routier, des ports qui ne soient pas de simples rades foraines, de nouvelles voies ferrées et des voies navigables. De l'argent aussi pour importer de la main-d'œuvre et la rémunérer.

Il y a bien un plan d'équipement conçu il y a peu de temps ; ce n'est point le premier. Mais qui le mettra à exécution ? Qui le financera ? Qui fournira le matériel nécessaire ?

Or il ne s'agit point d'attendre de longues années ; la France ne peut pas faire comme l'avare de la fable qui mourut à côté de son tas d'or.

Madagascar, de par sa situation géographique, est inclus bon gré mal gré dans la zone économique de l'Afrique du Sud, dont l'importance apparaît plus clairement depuis la dernière guerre. Les Américains connaissent parfaitement la présence de l'uranium. La Grande Ile est sur la route qui mène du Cap en Extrême-Orient et vers l'Australie.

Récemment, une haute personnalité politique reconnut naïvement que la situation à Madagascar n'intéressait pas la France. On avait voulu chercher des responsables à la crise actuelle, sans doute parce qu'on ne voulait point voir la vérité. Il sembla facile d'accuser des ingérences étrangères et, sans que le nom de l'intéressé, que tout le monde connaît à Tananarive, fût prononcé, un politicien — que son expérience eût dû mettre à l'abri de telles imprudences — parla d'un agent de l'Intelligence Service. Comme si cet organisme, qui passe pour le modèle du genre, avait l'habitude de mettre en avant ses agents secrets et de les choisir précisément parmi les personnes trop voyantes ! Je ne crois pas que l'Intelligence Service, pas plus que les autres services de renseignements, fasse preuve d'une telle légèreté ! L'allégation était d'autant plus inopportune qu'il s'agissait d'un étranger ayant des raisons majeures pour favoriser au contraire les intérêts français.

On peut se demander d'ailleurs quel avantage auraient certaines puissances étrangères à entretenir à Madagascar des émissaires coûteux et difficiles à celer, alors que depuis le débarquement des troupes anglaises, en 1942, il n'est guère de secrets !

Les réactions officielles vis-à-vis d'une soi-disant intervention étrangère sont

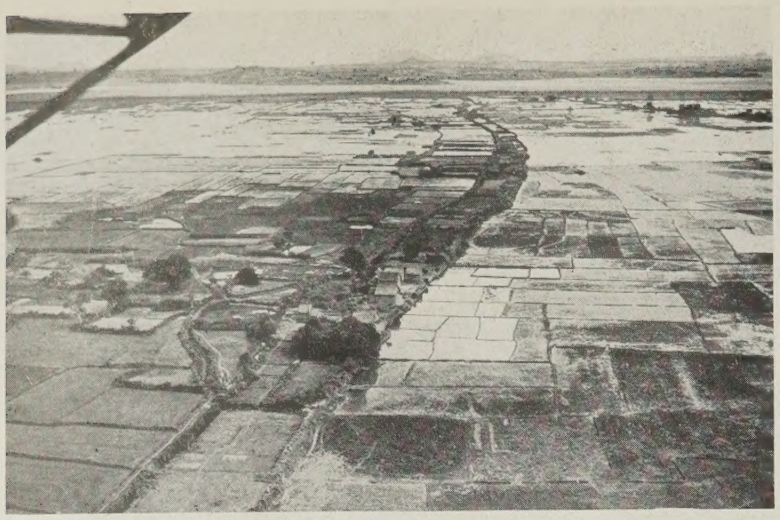

La culture du riz est entreprise sur une grande échelle.

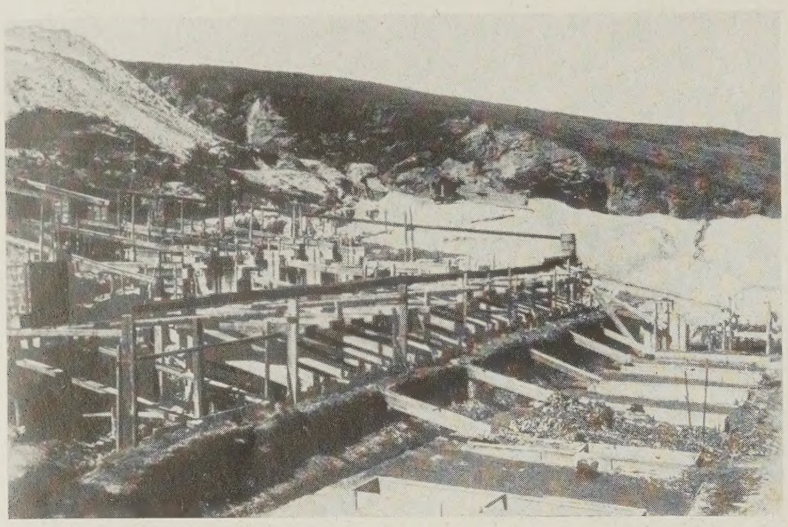

Débourbage du graphite dans une mine de la région d'Andavabato.

Indigènes travaillant au repiquage des jeunes pousses de riz.

Une des nombreuses richesses de Madagascar : les bœufs a bosse.

le relent d'un nationalisme administratif qui se fût mieux employé à découvrir les préludes de la rébellion et à étouffer celle-ci dans l'œuf.

Si la France, pour se relever, a besoin de l'aide américaine, il est permis de croire qu'elle ne peut pour l'instant à elle seule tirer de Madagascar tout son potentiel de rendement. On a parlé de « trusteeship » à propos de certains pays. Sans connaître les modalités d'un tel système, j'estime que, tout en ménageant ses droits de souveraineté, la France, dans son propre intérêt, dans celui du monde, peut faire appel à la coopération étrangère, sous la forme de capitaux, de matériel et même de main-d'œuvre.

Ce que je dis à propos de Madagascar pourrait être répété à propos de l'Indochine, avec des variantes, pour d'autres causes et pour d'autres raisons.

Il y a déjà des hommes courageux qui ont émis des idées analogues. Je crois qu'ils ont une vision beaucoup plus réaliste des intérêts de leur patrie que les nationalistes en chambre qui les critiquent.

CONCLUSION

De cette brève synthèse des problèmes qui commandent l'avenir de Madagascar, je voudrais simplement retenir les principes suivants :

1° Le problème politique demande une solution basée sur l'autorité de la France; ou bien, reprenant la saine politique pratiquée si heureusement par Gallieni, nous guiderons l'indigène d'une main ferme vers une vie meilleure, ou bien, l'abandonnant à lui-même, nous le vouerons à l'anarchie.

Le « Zoma », un nouveau marché très animé de Tananarive.

Le gouverneur général, M. Ollivier, que j'ai déjà nommé, a dit : « C'est pourquoi, sur le terrain colonial, qui est le seul où je veuille me placer, la politique sociale m'a toujours beaucoup plus intéressé que la politique tout court. » Et plus loin : « Lorsque la France étend au delà des mers sa puissance économique, elle répand au moins autant de bienfaits qu'elle recueille de bénéfices. »

2° C'est en abandonnant la « politique tout court » que l'on pourra résoudre le problème économique, qui est de beaucoup le primordial. Le temps est révolu où les colonies servaient surtout à pourvoir de postes avantageux des fonctionnaires sans emploi ou des hommes politiques privés de mandat. Il faut des administrateurs qui soient des chefs et qui fassent la politique de la France.

3° Le problème de la main-d'œuvre ne peut se résoudre qu'en fonction des problèmes politique et économique.

4° Madagascar, malgré la crise actuelle, reste un atout de premier ordre dans le jeu de la France. Si la métropole ne peut par ses propres moyens faire profiter l'économie mondiale des ressources immenses de cette terre privilégiée, elle ne peut non plus la laisser à l'état de domaine en friche. Son prestige est en cause, ses intérêts aussi.

XIV^ES JEUX OLYMPIQUES

Les XIV^es Jeux olympiques, dont l'organisation a été confiée, cette année, à la Grande-Bretagne, ont été ouverts solennellement le jeudi 29 juillet par S. M. le roi George VI au stade gigantesque de Wembley, en présence de 90.000 spectateurs. Suivant la tradition, les athlètes des nations participant aux Jeux ont défilé sur la piste, et le célèbre *hurdler* britannique, le commandant de la Royal Air Force Finlay, a prêté le serment olympique : « Nous jurons de prendre part aux Jeux olympiques dans un esprit de compétition loyal, dans le respect des règles pour l'honneur de la patrie et pour la gloire du sport. »

ALLUMÉ A OLYMPIE AUX RAYONS DU SOLEIL, LE FLAMBEAU A TRAVERSÉ L'EUROPE OCCIDENTALE, PORTÉ PAR DES COUREURS SE RELAYANT A CHAQUE KILOMÈTRE. UN CROISEUR BRITANNIQUE LE TRANSPORTA SUR LE SOL ANGLAIS, OU LE DERNIER PORTEUR, L'ÉTUDIANT JOHN MARK, FIT JAILLIR LA FLAMME QUI BRULERA SUR LE STADE PENDANT LA DURÉE DES ÉPREUVES.

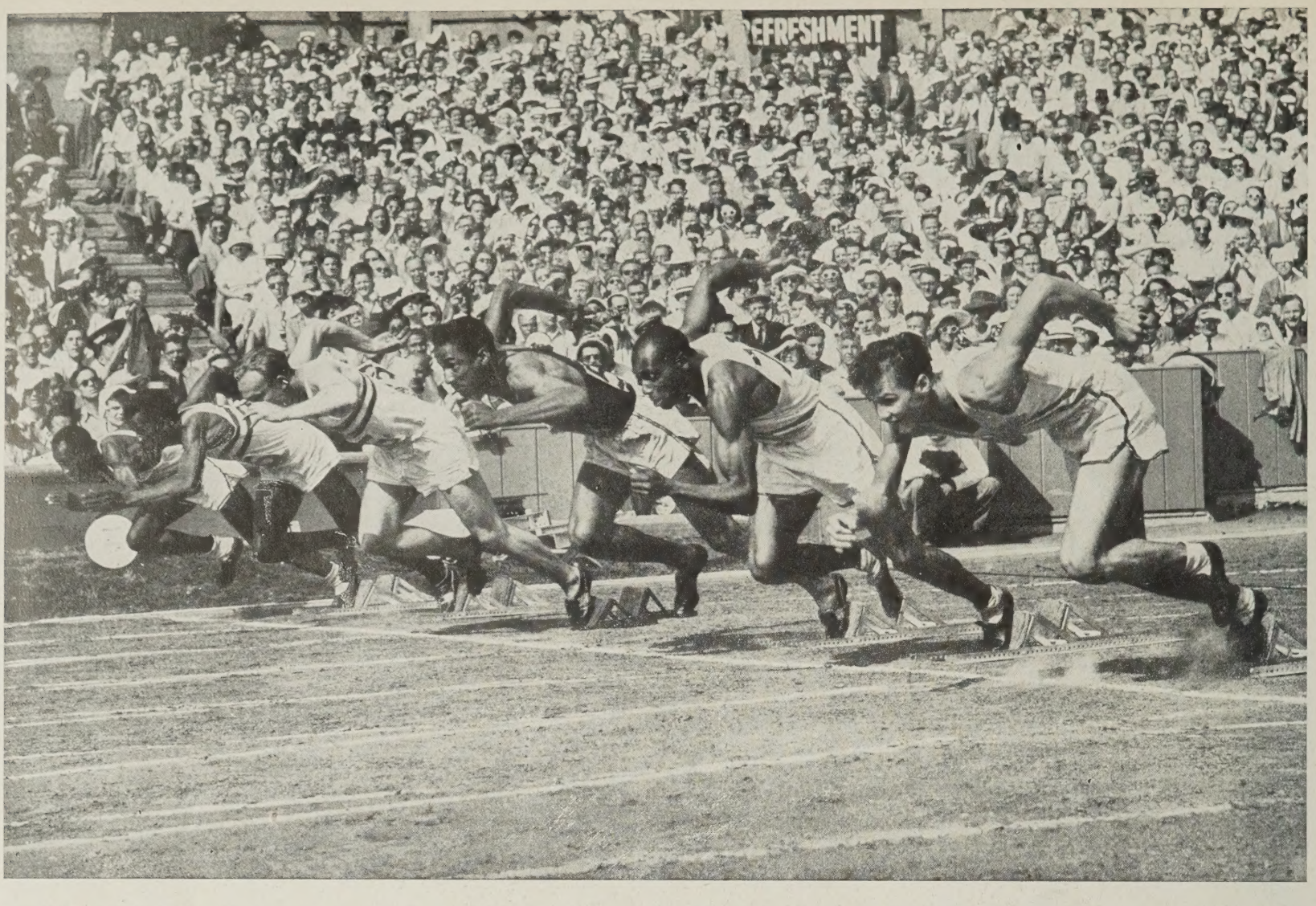

La finale du 100 mètres plat réunissait, de droite a gauche (ci-dessus) : Mel Patton (Etats-Unis) ; H. N. Ewell (Etats-Unis) ; L. La Beach (Panama) ; A. McCorquedale (Grande-Bretagne) ; E. M. McDonald Bailey (Grande-Bretagne) et H. Dillard (Etats-Unis). Ce dernier, égalant le record olympique de Jesse Owens, remportait la victoire en 10 secondes 3/10 devant Ewell et La Beach (ci-dessous).

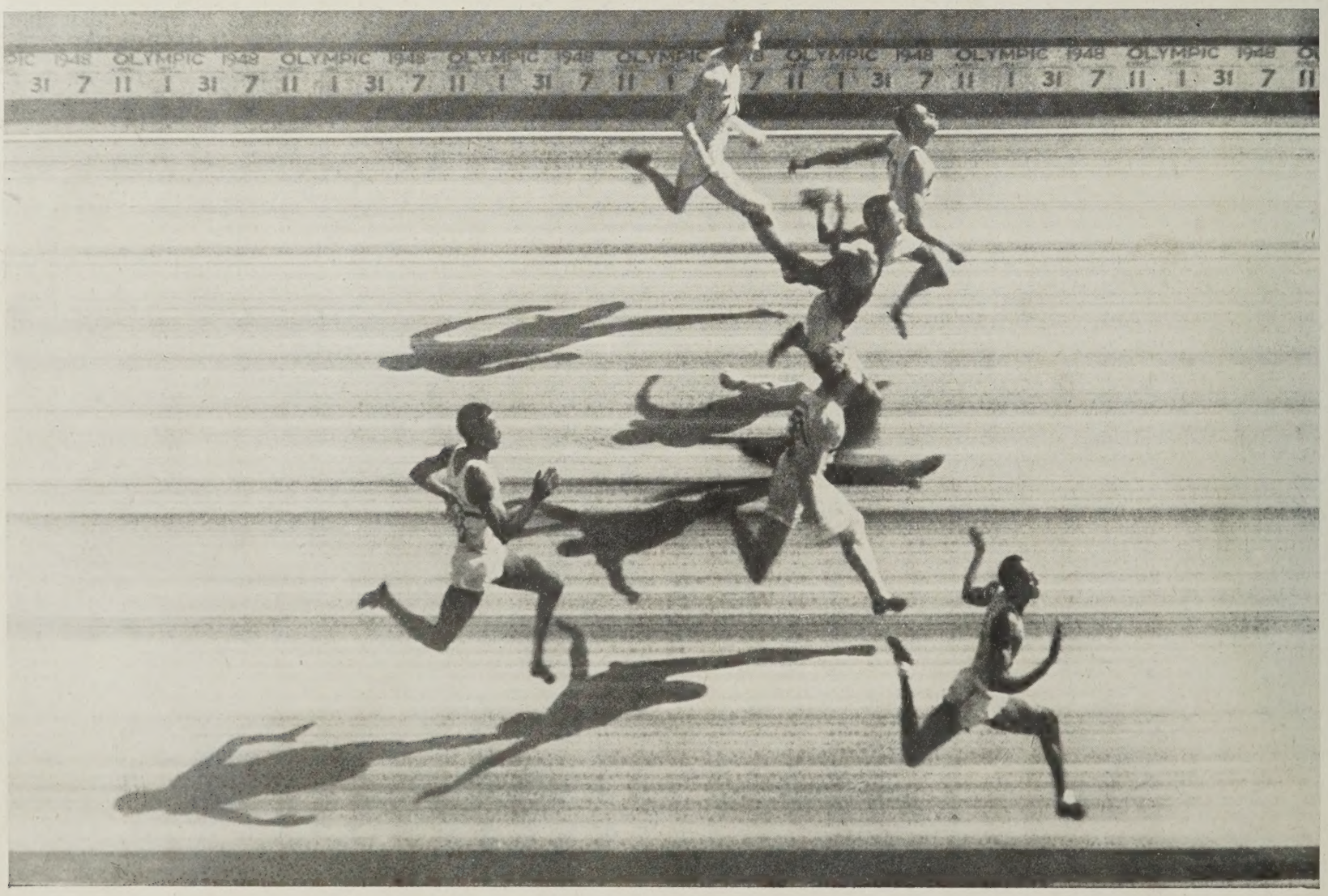

Le splendide athlète américain R. B. Cochran fut un facile vainqueur aux 400 m. haies.

Micheline Ostermeyer, trois fois citée.

Le Suédois Grut, remporte le pentathlon.

En demi-finale du fleuret, Buhan (France) se qualifie aux dépens de Lloyd (Angleterre).

Renouant la tradition interrompue par la guerre — les Jeux prévus à Helsinki en 1940 et ceux qui devaient se dérouler à Tokio en 1944 n'ayant pu avoir lieu — les meilleurs athlètes de cinquante-neuf nations se sont réunis le 29 juillet au stade de Wembley, en Angleterre, pour disputer les Jeux de la XIV[e] olympiade moderne.

Toutes les nations pratiquant les sports étaient représentées, à l'exception de l'U. R. S. S., de la Bulgarie, de la Roumanie et de la Palestine, cette dernière ayant dû s'abstenir en raison de la tension qui règne actuellement entre les pays arabes et l'Etat d'Israël.

Chaque athlète portait en lui les espoirs de la nation qu'il représentait, et il lui était rappelé, sur un immense panneau dominant l'enceinte, que le principal dans ces Jeux n'est pas d'être vainqueur, mais d'être sélectionné, comme l'essentiel dans la vie n'est pas de conquérir, mais de bien lutter, selon les termes mêmes employés en 1896 par le rénovateur de la tradition antique d'Olympie, le baron Pierre de Coubertin.

La première journée fut consacrée aux cérémonies désormais traditionnelles. Dès le lendemain les épreuves commencèrent. Nous nous bornerons aujourd'hui à signaler les performances les plus remarquables réalisées dans l'athlétisme masculin.

Dans *les courses de fond* il convient de citer en premier lieu la victoire du Tchèque Zatopek, qui gagna le 10.000 mètres en 29 m. 59 s. 6/10. Il s'agit là d'un nouveau record olympique, mais non du record mondial, toujours détenu par le Finlandais Heino avec 29 m. 35 s. 4/10.

Sur 5.000 mètres, Zatopek dut s'incliner devant le Belge Reiff, qui établit lui aussi un nouveau record olympique (14 m. 17 s. 6/10). Ce succès est d'autant plus méritoire que le Belge avait été le mois précédent victime d'un accident alors qu'il se rendait à son travail.

Le 3.000 mètres steeple fut l'apanage des trois Suédois Sjoestrand, Elmsaeter, Hagstroem.

L'épreuve de grand fond, le marathon, a vu, comme d'habitude les concurrents lutter jusqu'à épuisement total. C'est le Belge Gailly qui est entré le premier sur le stade, mais, à bout de forces, il ne put maintenir son avance et dut concéder les deux premières places à l'Argentin D. Cabrora (2 h. 34 m. 51 s. 6/10) et à l'Anglais Richards.

En *demi-fond* le 1.500 mètres revint aux Suédois Eriksson, 1[er] en 3 m. 49 s. 8/10 et Strand, 2[e] en 3 m. 50 s. 4/10, devant le Hollandais Slijkhuis, 3[e] en 3 m. 50 s. 4/10. Notre représentant Marcel Hansenne ne finissait que 11[e] sur 12 partants.

Sur 800 mètres le record olympique de 1 m. 49 s. 8/10 a été battu par les deux premiers, l'Américain Whitfield (1 m. 49 s. 2/10) et le Jamaïquain Wint (1 m. 49 s. 5/10), et égalé par le troisième, notre compatriote Hansenne.

En *sprint pur* les hommes de couleur ont affirmé leur suprématie. Après une finale hallucinante, malgré le vent, la pluie et la lourdeur de la piste, Wint s'adjugea le 400 mètres, égalant le record olympique (46 s. 2/10), devant MacKenley (recordman du monde avec 45 secondes 9/10), qui le précédait pourtant de 8 mètres à mi-course.

Seule fiche de consolation pour les blancs, le 200 mètres est revenu à l'Américain Mel Patton (21 s. 1/10), précédant son compatriote Ewell (même temps) et le Panaméen La Beach (recordman du monde avec 20 s. 2/10).

Le 100 mètres a été l'apanage de l'Américain H. Dillard en 10 s. 3/10, devant son compatriote Ewell et le Britannique MacCorquedale.

Dans les courses de haies se sont signalés R. Cochran (400 mètres en 51 s. 1/10) et Bill Porter (13 s. 9/10 au 110 mètres), qui établissent tous deux un nouveau record olympique.

En relais, le 4×100 a été enlevé par la Grande-Bretagne en 41 s. 3/10, devant l'Italie, la Hongrie, le Canada et la Hollande. Les U. S. A., grands favoris, ont été disqualifiés pour passage du témoin en dehors des limites autorisées.

Le 4×400 revint aux U. S. A. en 3 m. 10 s. 4/10, devant la France (Schewetta, Chefdhotel, Lunis et Kerebel), la Suède et la Finlande.

Des concours, détachons les exploits de l'Américain Thompson, nouveau recordman olympique du lancement du poids avec 17 m. 12 ; de l'Italien Consolini, réalisant 52 m. 78 au lancement du disque (nouveau record olympique).

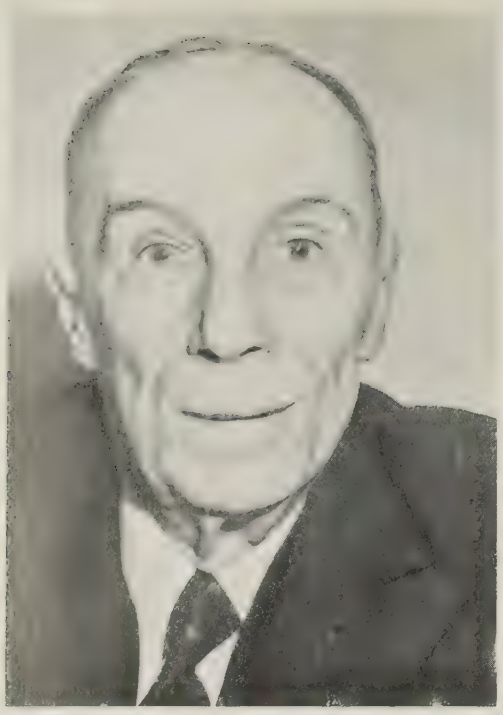

M. Georges Bonardel,
président de la Croix-Rouge française.

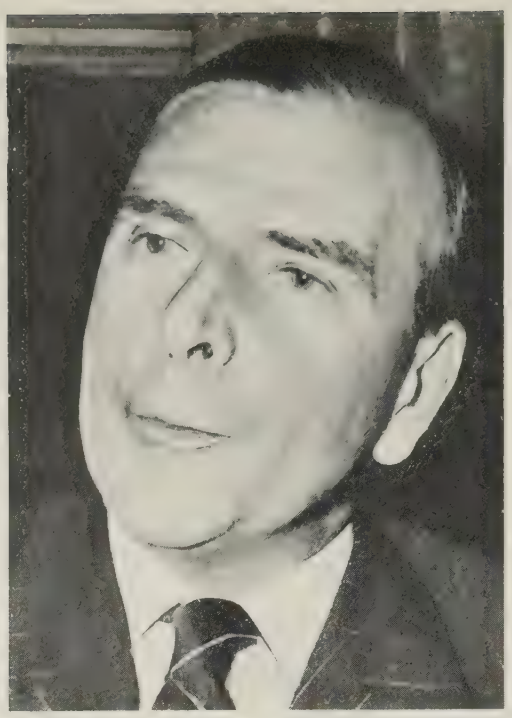

M. Paul Ruegger,
directeur du Conseil international.

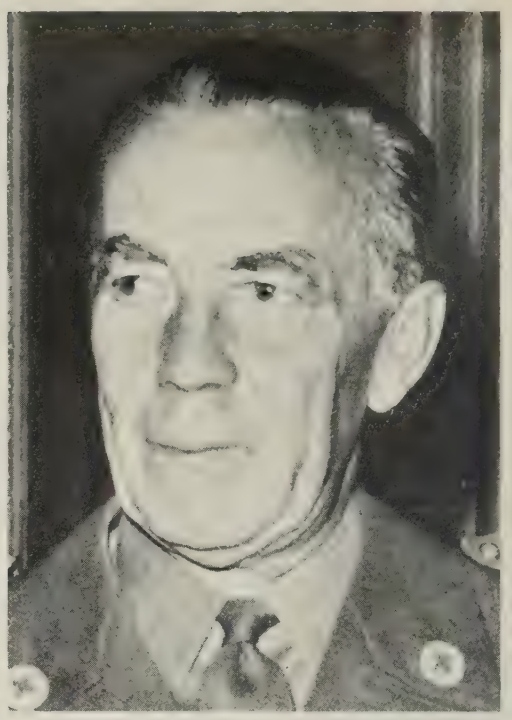

Le comte Bernadotte,
président de la Croix-Rouge suédoise.

LA CROIX-ROUGE

ET LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE STOCKHOLM

PAR ANDRÉ FRANÇOIS-PONCET

AMBASSADEUR DE FRANCE

Le 16 août, va tenir séance à Stockholm, pendant une quinzaine de jours, la Conférence internationale de la Croix-Rouge.

Elle ne s'était pas réunie depuis 1938, la seconde guerre mondiale ayant interrompu le rythme de ses sessions, qui, aux termes de ses statuts, doivent avoir lieu tous les quatre ans. C'est dire l'importance qui s'attache à l'événement, importance encore accrue par la nature des questions qui seront débattues dans la capitale suédoise. Mais, avant de les indiquer sommairement, peut-être convient-il de rappeler en quoi consiste l'organisation de la Croix-Rouge internationale. Le mot *Croix-Rouge* est, certes, familier à toutes les oreilles, comme l'emblème de la Croix-Rouge est familier à tous les yeux ; peu de gens, pourtant, connaissent exactement les réalités qu'ils recouvrent.

La Croix-Rouge internationale se compose de trois éléments distincts qui seront, comme il est de règle à chaque session de la Conférence, représentés à Stockholm : 1° *le Comité international de la Croix-Rouge* que l'on a coutume de désigner par ses initiales, C. I. C. R. ; 2° *les sociétés nationales de la Croix-Rouge* et la *Ligue* qui les assemble ; 3° *les gouvernements*.

1° Le C. I. C. R. c'est la cellule mère, le centre genevois, d'où est issue toute l'œuvre. On sait comment l'idée en est née à la fois dans l'esprit et dans le cœur d'un modeste citoyen suisse, Henri Dunant, témoin presque par hasard, tandis qu'il cherchait à rencontrer l'empereur Napoléon III pour lui présenter une requête, des horreurs du champ de bataille de Solférino, en 1859.

A la suite de l'expérience qui l'avait bouleversé, Dunant conçut l'idée de créer, dans chaque pays, des sociétés de secours aux blessés, réunies entre elles par un comité central, qui s'appliquerait à obtenir des Etats l'engagement de se conformer, en cas de guerre, aux obligations humanitaires inscrites dans des conventions qu'ils auraient signées.

Une société philanthropique de Genève, présidée par Gustave Moynier, s'intéressa à ce projet et chargea un comité de cinq membres de travailler à sa réalisation. Henri Dunant s'en fit l'apôtre infatigable auprès des gouvernements d'Europe. Dès le mois d'août 1864, il fut possible de tenir à Genève une conférence, à laquelle participèrent les délégués de seize Etats. Ceux-ci signèrent la convention de base, en vertu de laquelle devaient être, à l'avenir, soignés, en cas de guerre, les blessés et les malades, quelle que fût leur nationalité, et respectés les hôpitaux, les ambulances et toutes les personnes qui soigneraient les blessés. Peu à peu, tous les pays du monde adhérèrent à la convention. Des sociétés nationales se fondèrent. Le comité initial de cinq membres devint le Comité international. Pour que les hôpitaux, les médecins, les infirmiers fussent reconnaissables aux armées combattantes, un signe distinctif leur fut attribué ; ce fut la croix rouge sur fond blanc, c'est-à-dire le drapeau helvétique aux couleurs interverties. Dès lors, le rêve d'Henri Dunant se trouva matérialisé. Une des plus belles initiatives privées qu'ait vu se produire le siècle, en compensation, si l'on peut dire, du développement de ses inventions meurtrières, était venue étonnamment vite à maturité. Elle avait engendré une organisation qui n'a cessé de grandir et qui, dès 1870, et plus encore au cours de la première et de la deuxième guerre mondiale, en prouvant son efficacité, s'est acquis des titres impérissables à la reconnaissance des hommes.

Un film, élaboré par Christian Jaque, et dans lequel Jean-Louis Barrault jouera le rôle d'Henri Dunant, a, d'ailleurs, retracé cette merveilleuse histoire. Il sera projeté, pour la première fois, à Stockholm et, de là, sur tous les écrans du monde.

Aujourd'hui, le C. I. C. R., qui a son siège permanent à Genève et dont le président est M. Ruegger, ancien ministre de Suisse à Londres, a gardé ses caractères d'origine. C'est une institution exclusivement suisse, dirigée par une petite élite de citoyens suisses, patronnée par le gouvernement helvétique, chère au cœur et à la fierté de tous les Helvètes. C'est une institution exclusivement suisse, parce qu'elle est, par définition, neutre. Sa neutralité est, en quelque sorte, fonction de la neutralité déclarée de la République helvétique. C'est à ce titre, et à ce prix, qu'elle est qualifiée pour être un intermédiaire humanitaire entre les pays belligérants, reconnue comme tel, et acceptée par eux. Elle collabore à l'établissement, au perfectionnement, à l'élargissement des conventions passées entre les Etats. Quand la guerre éclate, elle en surveille l'application. Elle mobilise un personnel considérable, en majeure partie bénévole. A l'abri de son drapeau protecteur, elle s'ingénie à améliorer de toutes les façons le sort des blessés, des malades, des prisonniers, et même celui des populations souffrantes. Le souvenir des bienfaits dus à son intervention dans les deux dernières guerres est encore trop présent à toutes les mémoires pour qu'il soit nécessaire d'insister ;

2° A partir de 1864 ont été créées dans les divers pays de l'Europe et des autres continents des sociétés nationales de la Croix-Rouge. En France, il y en eut jusqu'à trois, la Société de secours aux blessés militaires, la plus ancienne, l'Association des Dames françaises et l'Union des Femmes de France. Elles ont été unifiées en une seule *Croix-Rouge* française, au mois d'août 1940.

Actuellement, on compte à travers le monde soixante-six sociétés nationales. Elles sont les correspondantes naturelles du C. I. C. R. genevois, par l'entremise nécessaire duquel, en temps de guerre, leur aide parvient à leurs

compatriotes, blessés ou prisonniers, aux mains de l'ennemi. En temps de paix, elles exercent comme elles l'entendent leur activité dans leurs pays respectifs. Mais, au lendemain de la première guerre mondiale, le 5 mai 1919, elles ont formé entre elles une ligue, une association fraternelle, qui les maintient en un contact étroit les unes avec les autres. Administrée par un Conseil des gouverneurs, qui n'est autre que le collège des présidents des sociétés nationales et qui se réunit tous les deux ans, et dans l'intervalle, par un Comité exécutif, plus restreint, qui se réunit deux fois par an, la Ligue a également à Genève un secrétariat permanent. Le terme de *Croix-Rouge internationale* désigne donc à la fois le C. I. C. R. et la Ligue, l'un plus spécialement tourné vers l'hypothèse de la guerre, l'autre orientée vers les problèmes plus variés de la vie courante, les deux s'épaulant mutuellement, se prêtant appui en toute circonstance, et constituant, d'ailleurs, une commission permanente, où l'un et l'autre sont représentés et qui, d'une conférence internationale à la suivante, doit harmoniser et coordonner leur action ;

3° Mais il va de soi que cette action conjuguée n'est possible qu'avec l'agrément et le soutien des gouvernements. Ceux-ci ne sont pas directement membres de la Croix-Rouge, bien que les chefs d'Etat en soient, généralement, les présidents d'honneur et les tuteurs éminents. Ils en sont, tout de même, un élément indispensable, d'abord parce que les sociétés nationales ne peuvent se passer d'être officiellement reconnues et approuvées par eux, ensuite, parce que, s'ils veulent bien admettre le C. I. C. R. et les sociétés nationales à participer à la préparation et à la discussion des conventions internationales avec leurs propres fonctionnaires, ce sont eux qui, finalement, les signent, qui assument et appliquent les obligations qu'elles comportent. Les conférences internationales de la Croix-Rouge, où sont examinées toutes les questions relatives aux conventions, seraient donc dénuées de sens si les délégués des gouvernements n'y prenaient pas part.

Ces conventions, au surplus, ne sont pas, jusqu'ici, très nombreuses. Sorties de l'acte initial de 1864, revu, remanié et complété, elles se résument, aujourd'hui, en deux textes, datés tous deux du 27 juillet 1929. L'un vise « l'amélioration du sort des blessés et malades dans les armées en campagne », l'autre concerne « le traitement des prisonniers de guerre ». Le premier a été signé par tous les Etats, le second a été signé par tous, *à l'exception des Russes et des Japonais.* A ces deux conventions, n'y a-t-il pas lieu, après les expériences de la dernière guerre, d'en ajouter une troisième, qui assurerait la protection des personnes civiles en temps de guerre ? C'est l'une des questions que la Conférence de Stockholm aura à examiner et nous en reparlerons tout à l'heure.

Nous voudrions, auparavant, nous arrêter un instant à une objection, assez souvent formulée, et qui a été, tout récemment encore, exprimée devant l'Assemblée nationale française. L'organisation de la Croix-Rouge — dit-on — est née de la guerre. Elle est l'auxiliaire du service de santé militaire ; elle a pour but essentiel de secourir les blessés, les malades, les prisonniers en temps de guerre. Quand la guerre est finie, son rôle ne devrait-il pas prendre fin ? Ne devrait-elle pas rentrer dans l'ombre ?

C'est sans doute en vertu de cette conception étroite que le gouvernement français a cessé, depuis l'an dernier, d'accorder à la Croix-Rouge française aucune subvention. Il est cependant aisé de comprendre que si l'on désire que la Croix-Rouge soit à la hauteur de sa tâche en cas de guerre il faut qu'elle s'y prépare en temps de paix. Inerte, inexistante en temps de paix, comment serait-elle, tout à coup, vivante et vigoureuse en temps de guerre ? Comment pourrait-elle soudain mettre à la disposition de son pays les infirmières diplômées, les infirmières coloniales, les infirmières secouristes de l'air, les conductrices, les convoyeuses, les assistantes dont il a besoin si elle n'avait, pour instruire ce personnel, des écoles, des hôpitaux, des sanatoria, toute une armature, prête, d'avance, à soutenir l'effort intensif qu'exige le temps de guerre ?

Et puis, s'il est méritoire de tenter d'humaniser la guerre, doit-on s'en tenir là N'est-il pas au moins aussi nécessaire de chercher à *humaniser la paix* ? Sous l'empire de cette double préoccupation, les sociétés nationales de la Croix-Rouge ont considérablement élargi et approfondi la notion qu'elles avaient de leur devoir. Elles sont devenues des associations non de charité, mais de bienfaisance, ou plutôt des associations d'aide sociale, qualifiées pour intervenir partout où il est possible de soulager une grande souffrance, une grande détresse due soit à un état endémique, soit à une catastrophe accidentelle. Un même souffle les anime, on l'appelle : *l'esprit Croix-Rouge.* L'esprit Croix-Rouge, c'est la conscience de la solidarité qui doit unir, pour adoucir les conditions d'existence des moins favorisés, tous les hommes entre eux, et, d'abord, tous les hommes d'un même pays, sans acception de classe, de milieu, de religion ou d'appartenance politique ; c'est la volonté de traduire en actes utiles cette solidarité, de mettre à son service un dévouement sans réserve, bénévole et de plein cœur, inspiré par un haut idéalisme. Aveugles, les gouvernements qui ne voient pas qu'à l'heure actuelle — et au point où en sont les mœurs — ils ne devraient rien négliger pour encourager cette *croisade morale permanente,* au-dessus de laquelle flotte, à travers le monde, l'emblème de la Croix-Rouge !

De l'esprit Croix-Rouge, la Ligue des sociétés nationales est, bien entendu, la première à donner l'exemple. Grâce à elle, les sociétés forment une chaîne de bonté et d'assistance réciproque, dont les anneaux sont solidaires. L'une d'elle est-elle embarrassée pour faire face à une nécessité urgente, à une tâche trop lourde pour ses moyens ? Elle s'adresse à la Ligue. Et aussitôt les sociétés sœurs qui le peuvent volent à son aide. C'est ainsi que la Croix-Rouge française a reçu, et reçoit encore, les secours les plus efficaces des Croix-Rouge canadienne, américaine, britannique, argentine, brésilienne, suédoise, chilienne, etc.

Sur ce terrain des activités sociales du temps de paix, la Croix-Rouge française n'est pas demeurée en arrière de ses congénères. Elle y a fondé, elle y entretient des œuvres multiples. Elle y rencontre des administrations d'Etat, notamment celle de la Sécurité sociale, et une société privée, soutenue par l'Etat, *l'Entr'aide française,* héritière de l'ancien Secours national.

Elle offre aux uns et aux autres sa collaboration. En pareille matière, il ne saurait y avoir de rivalité. Elle met ses services à la disposition des ministères, qui y recourent largement. Vis-à-vis de l'Entr'aide, elle s'attache à délimiter ses compétences particulières, afin d'éviter les doubles emplois. En dehors de ses quatre hôpitaux chirurgicaux, de ses quatre sanatoria, de ses six préventoria et de ses deux cent vingt dispensaires, son domaine, ce sont ses écoles ; elle en a quarante-deux, qui ont enseigné, en 1947, 18.000 personnes, dont un grand nombre d'infirmières hospitalières, d'aides médico-sociales et d'assistantes sociales ; c'est, en outre, l'hygiène prénatale, l'aide aux femmes en couches, les soins afférents à la petite enfance, les maternités, les pouponnières, les crèches, les consultations de nourrissons, les « goutte de lait » ; c'est aussi la lutte contre la tuberculose, le dépistage par examen radiologique chez les enfants d'âge scolaire ; c'est, enfin, pour ne citer que ses tâches principales, la formation et l'instruction des équipes de *secouristes.*

Au lendemain de la période, assez mouvementée, de réadaptation, qui a suivi, en 1945, la fin de la guerre, la Croix-Rouge française a repris son équilibre. Ses statuts ont été modifiés. Elle est dirigée par un Conseil d'administration, composé de quarante membres, dont dix-neuf sont désignés par les ministères intéressés et les grands syndicats ouvriers et les autres par l'ensemble de ses propres adhérents. Elle est donc à la fois autonome et contrôlée. Le conseil a à sa tête un bureau, formé d'un président, qui est le professeur Brouardel, de deux vice-présidents, d'un ou deux secrétaires généraux ; il a son siège à Paris, 17, rue Quentin-Bauchard. Son action s'exerce sur les *conseils départementaux* et les *comités locaux,* répartis à travers toute la France, et qui constituent sa solide ossature. La Croix-Rouge française compte, présentement, 1.100.000 adhérents. Elle édite un organe mensuel, *France-Croix-Rouge,* qui va être transformé à partir de septembre prochain en une revue intitulée *Vie et Bonté* et capable d'intéresser, au delà du cercle de ses membres, un vaste public.

Revenons maintenant, après ce tour d'horizon, à Stockholm et à sa conférence. Celle-ci, la dix-septième depuis l'origine, se réunira sous l'impression des événements qui ont agité l'univers, depuis 1938, sous l'impression d'une guerre plus terrible que les précédentes, et qui a été plus terrible non pas tant pour les combattants que pour les non-combattants, pour les civils, soumis non seulement à l'arbitraire des autorités d'occupation de leur pays, mais encore aux internements, aux déportations, au travail forcé, aux déplacements en masse, sans parler des bombardements systématiques de leurs cités.

On ne saurait reprocher à la Croix-Rouge internationale de n'avoir pas prévu de pareilles éventualités. Le C. I. C. R., averti par certains faits de la guerre 1914-1918, s'en était préoccupé. Il avait pour les empêcher ou les limiter à l'avenir élaboré un projet, dit « projet de Tokio », qui fut approuvé à la 15e Conférence internationale de 1934. Mais les gouvernements tardèrent à lui accorder leur sanction diplomatique, et la seconde guerre mondiale éclata, avant qu'il n'eût acquis force de loi internationale.

Il s'agit, aujourd'hui, de mettre à profit la triste leçon de l'expérience et d'ajouter aux conventions de Genève une convention supplémentaire, qui assure, autant que possible, la protection des populations civiles, soustraites à l'autorité de leur gouvernement normal et tombées sous la coupe d'un gouvernement étranger. Un nouveau projet, minutieusement étudié, et à la rédaction duquel le gouvernement français a eu la plus grande part, sera soumis aux délibérations de la Conférence de Stockholm.

Mais, à supposer qu'il soit adopté et donne naissance au texte d'une convention, qui signera cette dernière ? Les puissances occidentales, certainement. Quelle sera, en revanche, l'attitude de l'U. R. S. S. ? Enverra-t-elle à Stockholm des délégués, non seulement de sa Société nationale, mais aussi de son gouvernement ? Elle était absente aux réunions récentes du Comité exécutif de la Ligue. Mais ses satellites y étaient présents, et il semblait qu'ils y parlassent un peu en son nom. Cette fois, viendra-t-elle en personne ? Et, si elle vient, elle qui n'a pas ratifié la convention de 1929, relative aux prisonniers de guerre, voudra-t-elle ratifier une convention de 1948, relative au traitement des populations civiles dans une guerre future ?

La réponse à pareille question soulève le problème général de la politique du Kremlin et de l'avenir de la paix en Europe. La Conférence de Stockholm aura à cet égard une valeur significative. Aussi ces résultats ne sont-ils pas attendus sans anxiété par ceux qui se penchent sur la situation internationale et cherchent à percer l'énigme de ses lendemains. Si la Russie soviétique, imitée par ses satellites, ne participe pas à la discussion d'une convention sur la protection des civils, ou refuse de la signer, il est clair que celle-ci, n'obligeant, dans une guerre éventuelle, que les tenants d'un même camp, perdra toute vertu. Dépouillée de son caractère universel, la Croix-Rouge internationale sera privée d'une partie de sa raison d'être.

Deux autres problèmes retiendront l'attention de la Conférence de Stockholm. Le premier concerne le statut spécial qui internationalise et neutralise le personnel sanitaire — médecins, infirmiers, brancardiers — des belligérants, et stipule qu'il ne devra pas être gardé en captivité. Du côté anglo-saxon, il a été suggéré que ce statut soit abrogé et que, dorénavant, le personnel sanitaire ne soit plus l'objet d'aucun privilège par rapport aux combattants. On conçoit le noble scrupule qui a inspiré une telle demande. Si l'on assimilait le médecin au combattant on n'en détruirait pas moins la pensée même d'où est sortie la Croix-Rouge internationale et qui, au-dessus du combattant, a élevé la notion du respect dû à l'homme qui ne peut plus combattre, du blessé qui a droit à des soins, quelle que soit la couleur de son uniforme.

L'autre problème met lui aussi en cause l'énigme de l'avenir. Dans une guerre future y aura-t-il encore des neutres ? La neutralité suisse — fondement de la Croix-Rouge internationale — subsistera-t-elle ? Si elle est emportée par l'orage, que deviendra le C. I. C. R. ? Son impuissance entraînera-t-elle l'impuissance de tout l'organisme ? Ne conviendrait-il pas de réfléchir, dès maintenant, à cette hypothèse, de prévoir, pour y faire face, sinon une modification de la structure de la Croix-Rouge internationale, du moins un renforcement des pouvoirs de sa Commission permanente, plus théoriques jusqu'ici qu'effectifs, et de charger celle-ci, au cas d'une crise qui paralyserait le C. I. C. R., de prendre à sa place le commandement et d'aviser aux mesures réclamées par les circonstances.

Ce sont là, on le voit, problèmes délicats et gros de conséquences. Ne doutons pas que la Croix-Rouge ne sache les résoudre. Car elle en abordera l'examen et la discussion avec l'esprit Croix-Rouge, c'est-à-dire en faisant abstraction de tout égoïsme et de toute susceptibilité nationale, en se laissant uniquement guider par l'altruisme et l'abnégation qui sont sa loi, par la vive conscience qu'elle a de servir, à une époque d'airain, la cause d'une humanité plus humaine et plus pure.

LA MISE EN MARCHE DU PL

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

A.C.E.

Administration de la Coopération Économique : agence gouvernementale soumise à l'autorité et au contrôle du Département d'État. Siège : district de Columbia. A la tête, un administrateur et un administrateur adjoint.

FONCTIONS

1	Établissement des programmes dans le cadre établi par a) Détermination des exportations et répartition de ces marché intérieur et les autres marchés ; b) Répartition en
2	Financement, conditions, compte tenu de la balance gé
3	Exercice de tous les contrôles intérieurs ;
4	Administration du programme, tenue de la comptabilit rapports sur l'exécution de ces opérations ;
5	Opérations de fourniture et de livraison dans la mesure par le gouvernement ;
6	Direction en Europe des opérations directement liées par les U. S. A.

A DROITE : M. PAUL HOFFMAN, ADMINI
A GAUCHE : M. A. HARRIMAN, AMBASSADEUR EXT

DANS le rapport adressé au Congrès en décembre de l'année dernière le président Truman déclarait :

« A bien des égards, l'exécution du programme d'aide à l'Europe sera pour les peuples européens l'image de la politique étrangère des Etats-Unis. L'application du programme soulève constamment d'importantes questions de politique extérieure. Les directives et les modalités du plan devront être fixées en fonction des événements qui se dérouleront à l'étranger et y être adaptées, et la politique des Etats-Unis dans les autres régimes du monde devra tenir compte de l'évolution des programmes et des besoins de l'Europe.

» Les statuts de l'A. C. E. (Administration de la coopération économique) devront en conséquence spécifier que pour celles de ses fonctions qui affecteront la politique étrangère elle relèvera de la direction et du contrôle du secrétaire d'Etat, qui assume après le président la responsabilité de la politique étrangère des Etats-Unis sous toutes ses formes. »

Ce texte est fort clair et ne laisse aucun doute : le plan Marshall s'intègre à la politique étrangère des Etats-Unis dont il constitue un des *moyens* et non la fin. Mais cette politique extérieure des Etats-Unis a toujours présenté ce double caractère : elle se justifie au nom de principes très simples acceptés par l'opinion du pays et se fait à l'aide de moyens économiques et financiers.

Or le principe qui est admis par la masse du pays est celui de la *sécurité*. Cette sécurité, le président Roosevelt l'avait crue possible par la coopération internationale, dont la condition essentielle était l'entente avec l'U. R. S. S., à laquelle il a beaucoup sacrifié. Après une année d'efforts — toute l'année 1946 — l'opinion américaine a été bien convaincue que cette condition n'existait pas et qu'il paraissait vain de vouloir l'obtenir. Aussi, le 20 janvier 1947, le général Marshall était appelé au Département d'Etat : on s'adressait à l'homme qui avait « organisé la victoire » pour « organiser la sécurité ». Dans cette organisation de la sécurité, le programme d'aide à l'Europe figure en bonne place. Son principe fondamental est le suivant :

« *L'interdépendance* qui existe entre les Etats-Unis et l'Europe et le fait qu'aucune frontière nationale ne met un pays à l'abri de la désorganisation économique que la guerre a engendrée déterminent le Congrès à constater que la *situation économique qui règne en Europe met en danger la prospérité générale et l'intérêt national des Etats-Unis,* ainsi que la réalisation des objectifs des Nations Unies. »

Pour assurer cette prospérité et cet intérêt, c'est-à-dire la sécurité du pays, le relèvement de l'Europe présente un triple avantage : humanitaire, politique et économique. Humanitaire puisqu'il répond aux sentiments du peuple américain d'apporter une aide aux populations que la guerre a appauvries. Politique puisqu'il peut concourir à sauver une civilisation : « Notre politique n'est dirigée contre aucun pays, aucune doctrine, mais contre la famine, la pauvreté, le désespoir et le chaos. Son but doit être la renaissance d'une économie active dans le monde, afin que soient créées *les conditions politiques et sociales où de libres institutions puissent exister.* »

Enfin au point de vue économique « l'intérêt des Etats-Unis au relèvement de l'Europe n'appelle pas de commentaires détaillés. L'interruption du courant des marchandises des Etats-Unis vers l'Europe rendrait impossible dans un avenir prévisible tout rétablissement des échanges mondiaux. L'effondrement de ce réseau d'échanges, qui a recommencé à fonctionner, ne se pro-

EUROPE

O.E.C.E.

Organisation Européenne de Coopération Économique

CONSEIL DES SEIZE

Autriche, Belgique, Danemark, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Turquie, bizone et zone française d'occupation en Allemagne.

GRAMME D'AIDE A L'EUROPE

: entre le
de l'O.C.E;
aiements ;
t deniers,
t assurées
ce fournie

L'A. C. E.
DE L'E. R. P.

ADMINISTRATIONS CHARGÉES DE L'EXÉCUTION

1	a) Département du **Commerce** pour les produits non agricoles ; Département de l'**Agriculture** pour les produits agricoles et alimentaires ; b) A. C. E. Le State Department toujours consulté ;
2	**A. C. E.** en consultation avec le Conseil national. Consultatif pour les problèmes monétaires et financiers internationaux (National Advisory Council) ;
3	Offices des transports et les départements intéressés ;
4	**A. C. E.** ;
5	Institutions existantes: Treasury Bureau of Federal Supply, Armée, etc. ;
6	L'administrateur ayant rang d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire ; Agents de la coopération économique en mission dans les différents États européens ; Relations sous la surveillance et le contrôle des ambassades entre les agents de coopération économique et le gouvernement des différents pays.

duirait qu'au prix d'un *bouleversement brutal de l'industrie américaine* et au prix de sacrifices pour le peuple américain, dont, en fait, les effets imposeraient aux Etats-Unis un fardeau beaucoup plus lourd que tous les sacrifices que comporteront pour eux un programme d'aide approprié au relèvement de l'Europe ».

Ainsi donc les sentiments, la politique et les intérêts sont concordants : c'est ce qui explique le succès que le général Marshall a obtenu en faisant accepter son projet.

Nous n'en retraçons pas l'histoire : après le refus des Russes du 2 juillet 1947, suivis de leurs alliés, les Seize ont lentement élaboré les programmes de leurs besoins, puis ont organisé l'administration idoine de l'E. R. P.

L'E. R. P. (European Recovery Program) est avant tout une opération financière. Il consiste essentiellement en financements de toutes sortes faits par l'Etat américain, les sociétés américaines ou les citoyens américains en faveur des Etats d'Europe qui ont accepté les conditions imposées par le gouvernement de Washington. Ces conditions, à l'origine assez dures, ont été finalement fort adoucies et sont, pour les plus importantes, les suivantes :

Engagement de prendre toutes les mesures financières, monétaires, fiscales et autres en vue de maintenir des *taux de changes normaux* et tous ajustements nécessaires pour encourager la production maximum des biens et des services ;

Mesures propres à accroître la production ;

Coopération avec les autres pays participants ;

Garanties relativement aux capitaux investis soit par l'Etat américain, soit par des sociétés et des individus. Ce sont ces garanties qui ont été l'objet de discussions difficiles ;

Et engagements relatifs à la fourniture à l'Amérique de produits rares ou qui lui manquent, soit que les Etats européens les trouvent sur leur territoire, soit qu'ils ne les produisent ou ne puissent même les exploiter que dans leurs colonies.

Ces engagements contractés, le gouvernement de Washington ouvrira des crédits qui serviront à payer les importations prévues aux programmes trimestriels de produits provenant des U. S. A. ou d'ailleurs, que ces crédits soient ouverts à titre de prêt ou de don suivant les décisions de l'administration américaine. Les fonds provenant de la vente de tous ces produits dans les différents Etats européens constitueront en monnaies nationales des comptes dont l'utilisation et la liquidation se feront suivant les accords qui interviendront à ce sujet. Ils serviront évidemment à payer les exportations vers les U. S. A. pour une partie qui sera assez faible, car il faut prévoir un très gros déficit de la balance des paiements vers l'Amérique. Toutefois le plan tend vers une atténuation progressive de ce déficit.

Il est prévu que le développement des échanges intereuropéens devra être entrepris, et pour cela un financement ultérieur pourra intervenir, pour lequel on en est aux premières études. On se rend compte en ce domaine combien de difficultés sont à vaincre.

Au moment où l'entreprise commence, il faut espérer que ceux qui ont mission de la mener à bien sauront en tirer tous les bénéfices.

ROGER CÉRÉ.

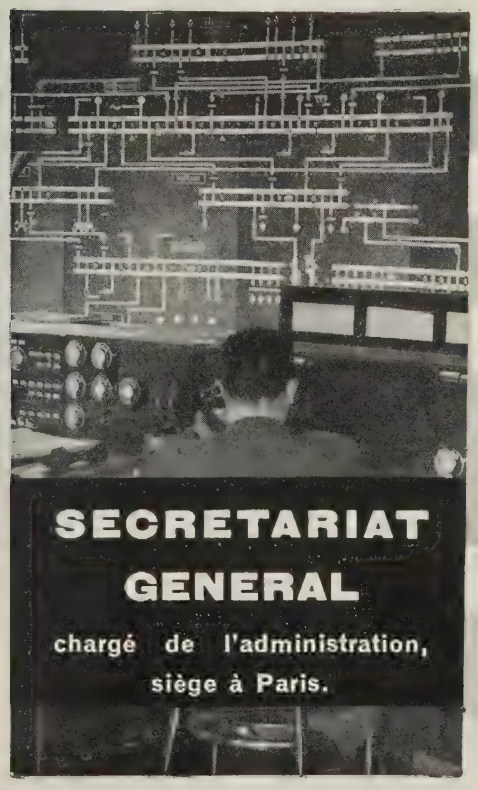

DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES

Information. Documentation. Service juridique. Relations extérieures.

ADMINISTRATION INTÉRIEURE

Personnel. Missions, service social. Matériel. Budget et ordonnancement.

SERVICES TECHNIQUES AU NOMBRE DE SIX

1. Bureau central : questions générales — 2. Programme : élaboration — 3. Industrie : comités des matières premières, produits non ferreux, textiles, produits chimiques, bois, pâtes à papier, sidérurgie — 4. Énergie : comités de l'électricité, du charbon et des carburants — 5. Agriculture : comités de l'agriculture et de l'alimentation, machines agricoles — 6 Transports : comités des transports intérieurs et transports maritimes.

SERVICES FINANCIERS

Direction de la balance des paiements. Section financière. Section commerciale. Direction des échanges et des paiements intraeuropéens. Comité plénier des échanges et des paiements. Comité des échanges. Comité des paiements.

Un exemple typique des grands travaux exécutés par la jeune Turquie pour son équipement industriel : l'imposant barrage de Tgubriq.

TURQUIE 1948 (*)

INSTITUTION DE LA DÉMOCRATIE

par notre envoyé spécial Lucien Bodard

Il y a une solidarité particulière de la Turquie, mais où est-elle, me demandais-je à travers mes randonnées dans le pays. Partout je rencontrais les traces de l'effort, d'une volonté infinie qui se marquait aussi bien dans l'exactitude des trains que dans l'aérodynamisme des bâtiments publics. De cette réussite, les jeunes Turcs, bardés de dignité guindée et de politesse officielle, donnent volontiers le secret : « C'est le modernisme » disent-ils. Aussi malheur au journaliste étranger qui emploiera indûment l'adjectif « ottoman » ; le lendemain, tout le monde hochera la tête d'un air désabusé sur son manque de sérieux, voire son manque d'objectivité.

Ce qu'on montre, ce sont les « réalisations » : il est vrai qu'il y a une Turquie des hauts fourneaux, des mines de charbon, du combinat textile, des usines de sucre, des élévateurs à blé, sans compter la Turquie pétrolifère qui commence à naître, en un curieux mélange de joie et d'inquiétude, en la région de Ramandah. « Tout cela, nous l'avons fait nous-mêmes, expliquent les Turcs, nous l'avons fait après avoir chassé les capitalistes étrangers, qui pillaient le pays au moyen de leurs concessions : nous avons procédé opiniâtrement, péniblement, avec notre propre argent, bien que nous soyons pauvres — parce que nous voulons être les maîtres chez nous. » Kemal était un Pierre le Grand turc, qui avait décidé que cela serait, et cela fut.

L'entreprise fut héroïque, puisqu'il avait été *a priori* décidé qu'on se

(*) Voir *France-Illustration* du 25 juillet 1948.

passerait de l'étranger. On suppléa à la pénurie des capitalistes locaux par la création de trusts d'Etat ; en ce qui concernait les techniciens, il fallut bien, en attendant leur fabrication à domicile, en prendre au dehors — mais désormais, ce furent non plus des chefs, mais de simples employés soumis à de hauts personnages turcs. On les payait peu, les nations d'origine se chargeant volontiers des compléments, sous prétexte de leur influence — et on les exhibait encore moins. Finalement tout fonctionna quand même, bien que ce fût souvent à coups d'hérésies économiques ; ainsi, par réflexe de défense nationale, on fourrait les industries le plus loin possible dans l'intérieur des terres, dans des régions quasi inaccessibles : sans raison aucune, les hauts fourneaux furent placés à 1.200 kilomètres des mines de charbon. En général, les plans étaient grandioses, mais souvent ils n'étaient pas même chiffrés ; aussi, quand l'argent manquait, arrêtait-on les travaux en cours jusqu'à des temps meilleurs. Quelle importance cela pouvait-il avoir ? La sagesse turque sait bien que l'essentiel réside dans la bonne santé des finances étatiques, de façon à ne pas retomber, au moyen d'emprunts, sous la coupe de l'étranger.

Non, la Turquie, en dépit de certains résultats, n'a pas renouvelé, même à son échelle, une expérience « d'économisation » systématique, selon les exemples du Japon au début de ce siècle ou de la Russie des Soviets. La tâche qu'elle s'est assignée, c'est-à-dire la mise en valeur par elle-même de ses vastes ressources naturelles, était au-dessous de ses forces. Peut-être aurait-elle réussi, en prenant son temps, dans trente, dans quarante ans : l'entreprise a été paralysée par les événements, par le poids de toutes les pressions sur les frontières — surtout par l'entretien, depuis huit ans, de ces centaines de milliers de soldats répartis en trois armées. Presque tout reste encore à faire, et les échanges demeurent comme autrefois — des matières premières et des produits agricoles contre des articles manufacturés.

Il semble que l'utilité ait été sacrifiée à la grandeur. Que de somptueux bâtiments à Istambul ! Les cités sont reliées par des lignes d'aviation ; cependant les quelques routes de l'est ont été construites à l'époque des sultans : sur les bas côtés subsistaient encore des tas de graviers de plus de trente ans, maintenant noircis par la poussière du temps. Dans chaque ville, le régime s'est signalé par un morceau d'urbanisme ; souvent il n'y a pas d'électricité ni d'égouts...

A LA RECHERCHE DE LA TURQUIE

Où est donc la vraie Turquie ? Est-ce le cosmopolitisme, le levantinisme d'Istambul et d'Izmir (Smyrne), où, de maisons lamentables, sortent miraculeusement de belles jeunes femmes en bas de nylon, à talons hauts, qui marchent dans la boue sans se crotter ? Certainement pas. On y fait le commerce, on y gagne l'argent, on y parle toutes les langues, mais c'est une Turquie fausse, de deuxième ordre, qui vit dans une crainte respectueuse de la véritable autorité. Les « minorités », au fond, ne sont que tolérées. Ce serait donc la Turquie du nouveau régime, celle des jeunes gens en complet-veston, d'écorce rude, et qui sont tellement sérieux, tellement occupés à croire qu'ils font aussi bien que les Occidentaux — je veux dire que les autres Occidentaux. Je l'ai connue sous la forme des grands personnages muets et remplis de raison d'Etat, des petits fonctionnaires mal payés animés d'une touchante ferveur. Il y a aussi les étudiants animés de la soif du savoir, souvent si pauvres qu'ils n'ont pas de quoi acheter des livres, mais qui ne transigent pas sur le chapitre de l'orgueil national.

Il est une autre Turquie : c'est celle des treize ou quatorze millions de paysans, dont la plupart vivent encore comme au moyen âge, en ex-nomades mal fixés au sol. Dans certaines contrées le temps est mesuré par le coq et le muezzin, la propriété n'est qu'une notion vague et l'argent lui-même est inconnu — on en est encore au troc. La mortalité infantile permet à la sélection naturelle de jouer à plein : d'où la robustesse de ces soldats turcs si endurants, si disciplinés. Car la grande utilité de la campagne est le recrutement de l'infanterie : la culture moderne n'existe que dans la ceinture dorée de la côte et le long des rares lignes de chemin de fer.

Ces Turquie n'ont pas fait une nation économique, mais un Etat extraordinairement solide : il fallait un système de dosage, et c'est Ataturk qui l'a réalisé.

LE NATIONALISME INTÉGRAL

Kemal a fondé la Turquie nouvelle sur une idée-force, le nationalisme intégral : ce n'est pas un « doping », mais un élément pur, obtenu par le filtrage de l'ancien Empire. Volontairement on rejetait ce qui n'était pas spécifiquement turc, d'où cet ensemble de recroquevillement territorial jusqu'à la vraie Turquie, de violence contre les minorités qui subsistaient sur ce sol sacré et de lutte contre les internationales, que ce soit la religion musulmane ou la foi communiste. Une fois le peuple résigné et les minorités soumises, il ne restait plus qu'à confier la gérance du dogme nouveau à un parti unique, qui s'appelle le parti du peuple : il y avait bien une constitution modèle, mais les libertés fondamentales étaient corrigées par des lois secondaires ou des règlements administratifs aux termes élastiques qui donnaient la toute-puissance à l'Etat. Plus que de dictature politique il s'agissait d'absolutisme du pouvoir, car la Turquie possédait — et possède encore — de par ses traditions centenaires, ce qui manquait aux autres Etats orientaux ou balkaniques, comme une forte administration, une armée puissante et une police exercée. Ataturk avait créé sur les ruines de l'ancien Empire un système étrangement rigoureux, où le génie de quelques hommes utilisait au maximum la simplicité d'un peuple brave : on ne risquait pas les déchirements doctrinaires du communisme.

La mort de Kemal, en 1938, n'entama pas le régime : Ismet Inonu prit sa place à la toute-puissance, car il recouvrait son titre de président de la République d'une réalité plus solide — il était aussi le secrétaire général du parti du peuple. Ismet avait été le fidèle second d'Ataturk, l'homme qui concrétisait dans la pratique ses idées géniales : général, il avait remporté en 1922, contre les Grecs, la victoire décisive d'Inonu, dont il avait pris le nom ; diplomate, il avait arraché à Lausanne une nouvelle convention des Détroits, plus satisfaisante au nationalisme turc ; président du Conseil pendant plus de dix ans, c'est lui qui avait dirigé cette œuvre économique s'étendant des chemins de fer à une usine d'aviation. Cependant le nouveau président

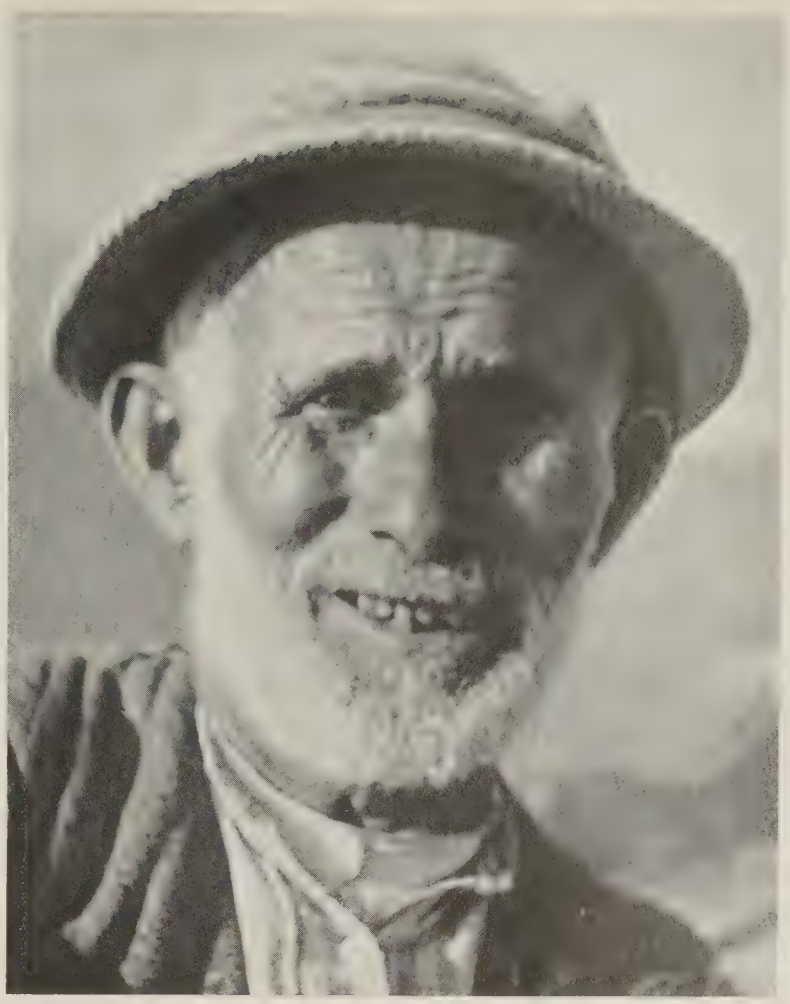

UNE PHYSIONOMIE CARACTÉRISTIQUE DE PAYSAN DE L'ANATOLIE ORIENTALE.

BATIMENT D'ARCHITECTURE ULTRA-MODERNE DANS UN QUARTIER D'ANKARA.

La population, en dépit des efforts constants de l'Etat, reste cependant misérable.

Istambul, une des clés des fameux détroits.

Groupe de paysannes posant sans leur voile.

Un autre aspect d'Ankara : le marché.

Dans les campagnes, on vit encore pauvrement.

ne ressemblait en rien à son illustre prédécesseur : c'était essentiellement un homme de cabinet, renfermé dans son palais, avec des façons un peu à la Plutarque. C'est ainsi qu'on vante ses qualités « antiques », comme la sagesse, la probité, la simplicité ; lui-même croit à l'application, et, dans ses moments perdus, se remet à l'étude — d'ailleurs il est bon historien et polyglotte. Il ne procède pas par le génie, à coups d'éclairs, comme Kemal, mais au contraire par des qualités modestes et inflexibles : c'est l'homme de la longue réflexion, de l'habileté manœuvrière et de l'obstination à toute épreuve. Toujours en civil, sans prestance extraordinaire, sachant habilement utiliser sa surdité, c'est pourtant en son bureau que tout aboutit ; ne possédant pas l'autorité quasi divine d'Ataturk, il se sert de l'appareil officiel un peu selon des méthodes empruntées aux sultans, sachant jouer des divisions et couvrant tout le pays par un réseau d'hommes sûrs, qu'il protège en tout état de cause. Les décisions graves, il les prend après de longues conversations nocturnes avec ses quelques intimes, en particulier Sadak, le ministre actuel des Affaires étrangères, et Nihat Erim, le jeune espoir.

Tout fut très simple au début, pendant la guerre ; le système fut même renforcé afin qu'Ismet Inonu eût, au cours de ses difficiles acrobaties de neutralité, les mains entièrement libres à l'intérieur. Le régime s'entoura d'une triple cotte de mailles par l'état de siège, une loi sur la presse et une loi spéciale complétant le code pénal. Le contre-coup vint après, avec l'armistice et la victoire des démocraties : tout ce qui avait été trop comprimé marqua un désir de liberté. Ismet, qui n'avait jamais été très populaire — il servait autrefois de bouc émissaire à Ataturk — connut l'impopularité. Il y avait des gens qui s'étaient enrichis pendant la guerre et qui, pour s'enrichir davantage, réclamaient le libéralisme économique, sinon le parlementarisme ; il s'était aussi créé une petite couche à base de prolétariat intellectuel et de fonctionnaires de plus en plus mal payés, qui se proclamait révolutionnaire. Inversement, des prophètes allaient de nouveau répandre l'idée islamique dans les campagnes — les paysans eux-mêmes montraient quelque agitation, mais surtout contre le gendarme redevenu avec le temps un petit tyranneau local. Mais l'opposition la plus vivace venait sans doute de politiciens écartés et qui aspiraient à la revanche.

Il était évident que l'appareil gouvernemental était fatigué : mais tout aurait pu être réglé aisément entre Turcs, par l'adresse d'Ismet pacha, s'il n'avait fallu tenir compte de cet élément nouveau : la nécessité de plaire aux Américains.

LA GRANDE MANŒUVRE DU PRÉSIDENT INONU

Un Américain m'a dit avec stupéfaction : « Vous savez, ces Turcs, ils se considèrent comme de vieux Européens et nous prennent pour des fermiers à peine dégrossis. » Un fonctionnaire turc m'a raconté l'anecdote suivante : « J'ai reçu il y a quelques jours la visite d'un collègue américain. Il faisait très chaud. A peine mon hôte m'avait-il serré la main que le voilà qui enlève sa veste, puis sa cravate, puis sa chemise : je me demandais où il allait s'arrêter. » De fait, les Turcs, héritiers des mœurs à la Metternich du « concert européen », considèrent un peu leurs nouveaux amis comme des enfants terribles, un peu dangereux. D'abord, les Américains ne veulent-ils pas aider les Turcs à exploiter la Turquie ? Ce qui remplit les autochtones de méfiance (cela apparaît particulièrement dans l'affaire des pétroles de Ramandah). Depuis dix ans les Turcs s'acharnent à creuser des puits ; cependant, lorsqu'une société américaine proposa de s'en charger, le ministre compétent déclara au parlement : « J'ai refusé ; nous continuerons par nos propres moyens. Peut-être que cela durera plus longtemps et coûtera plus cher, mais le pétrole sera à nous. » Les Turcs veulent à la fois l'indépendance et les dollars — quoique, pour le plan Marshall, ils feront seulement partie de la catégorie des nations à achats privilégiés, mais à paiement comptant. D'où une certaine désillusion ; néanmoins on espère bien que cela s'arrangera.

Les Turcs prétendent que les Américains ont trop de bonne volonté ; à Istambul, on n'entend que ces mots, dans les sphères officielles du moins : « Par l'excellence de leurs intentions nos amis ont failli démolir la Turquie. » De fait, les Américains, à leur arrivée, furent assez

Dans une rue d'un vieux quartier d'Istambul.

Tramways, vêtements européens et minarets.

Autre exemple de constructions a Ankara.

A Kamaran, troupeau de moutons au paturage.

La mosquée de Suleymaniye, la plus belle d'Istambul, célèbre dans le monde entier.

étonnés : ils trouvèrent le varlik. En théorie, il s'agissait d'un impôt général et exceptionnel sur la fortune pour remplir les caisses vides de l'Etat ; pratiquement, seuls les minoritaires et les étrangers y étaient soumis, et pour des sommes qui équivalaient à peu près exactement à la totalité de leurs avoirs. La perception était assez brutale, puisque les minoritaires qui ne réglaient pas dans les délais prescrits s'en allaient au travail forcé dans le fond de l'Anatolie : les Américains protestèrent si violemment que le gouvernement décida que le varlik était fini, qu'on tenait quittes ceux qui n'avaient pas encore payé.

Après cet avantage, les nouveaux arrivants pensèrent qu'il fallait « démocratiser » la Turquie, en particulier liquider le système du parti unique. Or Ismet Inonu était tout prêt à le faire : il annonça la liberté dès 1945. Ce fut une champignonnière de partis, dont il ne demeura finalement que le parti démocrate de M. Djellal Bayar, à la fois libéral progressiste, américanophile, parlementariste, etc. Mais il arriva cette chose imprévue : le succès extraordinaire de la nouvelle formation. Le gouvernement ne franchit le cap des élections qu'au forcing, par un emploi manifeste de l'administration : le parti du peuple conserva la majorité.

C'est alors qu'Ismet Inonu réussit la grande manœuvre : il rattrapa son peuple par une opération en trois stades. Tout d'abord il se sépara de son président du Conseil, M. Redjah Peker, un colonel énorme de plus de cent kilos — le genre d'homme à l'aise avec le peuple, qui n'accepte aucun policier d'accompagnement et s'en va manger au bistro du coin. Mais M. Peker, avec une violence joviale et primaire, non seulement se refusait à toute concession au « communisme », mais entendait maintenir par tous les moyens le monopole du parti du peuple. Dans un vote, il avait entraîné derrière lui tous les députés du parti, à l'exception de trente-cinq, et, cependant, trois jours après il était démissionnaire ; pour cela il avait suffi d'une intervention d'Ismet Inonu, qui le remplaça par un homme plus souple. Désormais le président put couper l'herbe sous le pied du parti démocrate en réalisant lui-même son programme, c'est-à-dire qu'il supprima quelques petites lois particulièrement « antidémocratiques », sans pour cela toucher au système de l'autorité. Finalement il put déclarer « qu'il se considérait comme un arbitre au-dessus des partis » et prétendit même, en conséquence, abandonner la direction du parti républicain — ce qu'il ne put faire, parce qu'il n'avait pas de remplaçant.

Ismet ne tarda pas à recueillir les fruits de sa sagesse. La majorité du parti démocrate se réconcilia avec lui, de sorte qu'une minorité dissidente se rappela soudainement que M. Djellal Bayar et consorts n'étaient que des transfuges du parti républicain, qu'ils avaient autrefois contribué à édifier ce qu'ils prétendaient combattre maintenant : on alla même jusqu'à supposer que ces chefs si conciliants avaient peut-être été placés à la tête du parti démocrate par le président Inonu lui-même. Quoi qu'il en soit, celui-ci a pu lâcher le parti républicain sans être lâché par lui et s'attacher le parti démocrate sans être lié par lui : au lieu d'avoir un parti unique, il en dispose de deux. La minorité démocrate peut se constituer en tiers parti d'opposition, mais elle est entachée d'idéologie, ce qui ne se pardonne pas en Turquie. Le président n'est plus contesté sérieusement.

Certes, le climat turc a singulièrement évolué vers la liberté depuis deux ans : il ne faudrait pas se fier trop absolument aux apparences. Quelles que soient les concessions formelles de la loi, il y a certaines choses à ne pas faire sans de singuliers désagréments ; si la police n'a plus le droit d'arrêter à son bon plaisir, il ne lui est pas difficile de trouver un motif d'inculpation : n'est-il pas interdit de nuire à la Turquie ? D'une façon générale, on a l'impression « qu'il faut marcher droit ». Quoi qu'il en soit, il semble que la lenteur réformatrice du président corresponde à une connaissance profonde de son peuple. Avant d'aller plus loin, il importe de changer les conditions d'existence matérielle ; actuellement, une démocratisation trop brutale ne correspondant pas à l'état réel du pays serait le retour à l'islam ou au communisme. Car sans la contrainte du régime le fanatisme religieux ne tarderait pas à se répandre dans les campagnes ; mais surtout serait détruite l'imperméabilité au communisme, qui, économiquement, pourrait s'installer sans secousse, en ne lésant qu'une petite classe de privilégiés. Ce serait alors rapidement la fin de la Turquie nationale.

Hall de construction d'assemblage et de montage des locomotives électriques dans l'une des plus importantes usines de l'Est.

LES GRANDES INDUSTRIES FRANÇAISES

CONSTRUCTIONS ÉLECTRIQUES

par notre envoyé spécial René Branellec

Je ne sais qui est le responsable de cette expression dont on fit un usage tellement immodéré qu'elle en mourut : la fée Electricité. Elle a aujourd'hui un caractère très naïf, désuet et elle fait sourire. Elle se justifierait cependant, car dans le domaine du merveilleux l'électricité n'a pas fini d'étonner, encore que l'homme du XX^e^ siècle ait quelque peu perdu sa faculté d'étonnement. Il tourne un commutateur et l'électricité tout aussitôt l'éclaire, corrige la température extérieure à sa guise, fournissant aussi bien la chaleur et le froid, devenus les éléments mêmes de son confort, lui apporte les voix diverses du monde, le fait assister sur l'écran de son poste de télévision à des manifestations lointaines. Aussi quotidienne, palpable, standardisée qu'elle soit, n'est-ce point de la féerie ? Pas du tout. Il s'agit d'études, de laboratoires, de mise au point et de production en série.

Les bottes de sept lieues, le tapis volant, l'anneau de Gygès et toutes ces fantaisies de la « folle du logis » sont présentes à tel point qu'on les utilise sans émerveillement. La vie moderne finit par dépasser l'imagination moyenne, qui n'a plus que faire des fées. Comme le dieu Pan, elles sont mortes. Les prodiges annonciateurs des mutations terrestres ont beau s'accumuler, nous les voyons à peine. Ils sortent de mains humaines précises et aveugles et leurs créateurs n'imaginent sans doute pas toujours leurs conséquences.

LA COURTE HISTOIRE DE L'ÉLECTRO-TECHNIQUE

En donnant une interprétation à une expérience du physicien danois Oersted, qui, lui, ne put aller au delà du fait, André-Marie Ampère fonde l'électro-magnétisme et, poursuivant ses travaux sur les interactions des courants électriques, il dégage les lois principales de l'électro-dynamique. Toute notre électro-technique en découle. Ce « génie tourmenté », ainsi que l'appelle le prince Louis de Broglie, a eu de dignes successeurs. Grâce à Marcel Deprez, le premier transport de force est réalisé en 1885, entre Creil et Paris ; Alfred Potier noue des liens entre l'électricité et l'optique ; André Blondel invente l'oscillographe, étudie les alternateurs à haute fréquence et

les ondes radio-électriques et, le premier, donne une explication mathématique de l'effet d'inertie dans la mise en marche des alternateurs ; Maurice Leblanc édifie une théorie complète du moteur à induction, invente des avanceurs de phase, des circuits amortisseurs permettant de synchroniser les alternateurs et quantité d'autres perfectionnements.

Dès le milieu du siècle dernier étaient apparus le télégraphe à cadran de Bréguet, le télégraphe Baudot et, en 1870, la dynamo de Gramme, qui devait donner une formidable impulsion à l'électricité industrielle. Elle est la reine des expositions de Saint-Pétersbourg, de Vienne, puis de Paris en 1881, où le Syndicat français de l'électricité, fondé deux ans avant, est à même de distribuer avec son ensemble de machines motrices une puissance de 600 CV. Dans les stands on peut voir des piles et leurs accessoires, des machines magnéto-électriques et dynamo-électriques, des fils et des câbles de transmission, des paratonnerres, des instruments d'électrométrie, le télégraphe et les signaux, des téléphones, des microphones, la lumière électrique, des moteurs, des appareils d'électricité médicale, d'électro-chimie, des électro-aimants, des aimants, des boussoles, des horloges électriques. Ainsi que le fait remarquer M. Hallopeau, secrétaire général du Syndicat de la construction électrique, à l'exception de la T. S. F. les grandes branches de la construction électrique moderne sont déjà toutes représentées.

Les progrès sont rapides. En 1913 l'industrie électrique française emploie 20.000 ouvriers et réalise 193 millions de francs or d'affaires. En 1929 la capacité de production est triplée par rapport à 1913, l'effectif ouvrier s'élève à 100.000 et le chiffre d'affaires atteint 4 milliards de francs. En 1938, année de crise, le montant des transactions est de 7.677 millions et la main-d'œuvre totale, de 136.350 unités.

RÉALISATIONS

Courte histoire, mais extraordinairement riche de réalisations. Dans les vingt années qui s'étendent de 1918 à 1938 l'industrie française se développe et s'affirme. Les turbo-alternateurs de 40.000 kilowatts à 1.500 tours-minute montés vers 1920 à la centrale thermique de Gennevilliers perdent leur prédominance dès 1932 au profit des groupes de 50.000 kilowatts à 3.000 tours-minute de la centrale de Saint-Denis ; mais aujourd'hui Gennevilliers reconquiert son ancienne suprématie avec les groupes de 100.000 kilowatts en cours d'installation. Encore l'effort porte-t-il surtout sur les centrales hydro-électriques, pour lesquelles des solutions audacieuses sont trouvées chaque jour. Faut-il rappeler, pour ne citer qu'un exemple, que Génissiat, où vient de se rendre M. Vincent Auriol, avec ses groupes de 65.000 kilowatts sera la plus importante centrale d'Europe après celle du Dniepr. En 1951 la production annuelle prévue de 40 milliards de kWh ne correspondra plus qu'à une consommation de 2.500.000 tonnes de charbon marchand, contre 4.300.000 tonnes en 1946 pour une production de 22 milliards de kWh. Dans une dizaine d'années la production devrait atteindre 50 milliards de kWh, dont 35 milliards hydrauliques, et, dans un proche avenir, à l'énergie fournie par les barrages viendra s'ajouter celle des usines marémotrices et atomiques. Des perspectives immenses s'ouvrent devant l'industrie électrique.

Il ne suffit pourtant pas de produire l'électricité. Il faut la transporter aux meilleures conditions, relier entre elles les centrales importantes pour obtenir un réseau homogène et capable de résister à une défaillance locale, enfin distribuer le courant aux usagers. Quarante-quatre postes principaux de transformation, dont quarante et un à des tensions primaires de 150.000 à 220.000 volts, ont été construits. Ils comportent, en gros transformateurs, une puissance installée égale à environ trois ou quatre fois celle des centrales connectées. Les grands réseaux de transport s'étendent sur des distances de 500 kilomètres. L'interconnexion a exigé des dispositifs de régulation perfectionnés (condensateurs synchrones, transformateurs à changement de prise en charge). Les questions de stabilité, de réglage, de fréquence et de répartition de charge ont soulevé des problèmes complexes auxquels les bureaux d'études français ont apporté des solutions simples et efficaces.

Abstraction faite des lignes d'une tension inférieure à 90.000 volts, le réseau de distribution à haute tension comprenait, en 1946, 16.000 kilomètres de lignes, dont 2.800 à 220.000 volts et 7.500 à 150.000 volts.

Si le rôle de l'industrie électrique française est important dans le domaine de la production et de la distribution de l'énergie, il n'est évidemment pas moins grand dans celui de l'utilisation, qu'il s'agisse de courant fort ou de courant faible. En fait, les Constructions électriques coopèrent pour une part considérable à la modernisation des mines de houille, de l'industrie sidérurgique, à laquelle elles ont fourni de nombreux moteurs de laminoirs, et de l'ensemble de l'industrie, qu'elles alimentent en moteurs de tous types et de toutes puissances. Un bel exemple vient d'être fourni par l'adaptation d'une commande électro-hydraulique à une presse à blindages de 6.000 tonnes, dont l'emploi se trouve ainsi largement amélioré. L'électrification des chemins de fer français à elle seule a fourni aux Constructions électriques un vaste débouché. La quasi-totalité du matériel électrique utilisé par les chemins de fer est en effet d'origine française, et en 1940 la France était au premier rang des pays européens à traction ferroviaire électrique. Elle possédait alors 4.130 kilomètres de voies électrifiées dans la métropole et en Afrique du Nord, 989 locomotives d'une puissance globale de 1.735.000 CV et 615 automotrices d'une puissance totale de 360.000 CV, le tout alimenté par 176 sous-stations et 600.000 kilowatts installés.

L'industrie des appareils de mesure et compteurs, l'industrie des appareils électro-domestiques, la céramique électro-technique, le verre électro-technique, les isolants pour l'électricité, les accumulateurs, les piles, les fils et câbles, la radiologie et l'électricité médicale, les lampes, l'appareillage d'installation constituent, à côté du gros matériel, autant de branches actives des constructions électriques spécialisées dans le courant fort.

Le courant faible, avec la télégraphie, la téléphonie et la T. S. F., donne également lieu à des réalisations qui classent leurs auteurs au meilleur rang dans la hiérarchie mondiale. L'équipement de notre réseau téléphonique national a été monté, pour ses éléments essentiels, par l'industrie française. Elle peut se prévaloir de la construction du matériel téléimprimeur en télégraphie et de l'installation des grands postes radiophoniques tels que le poste national d'Allouis, l'émetteur radio-colonial et, enfin, l'émetteur de télévision de la tour Eiffel, qui, tous trois, étaient en 1939 les plus puissants du monde.

DONNÉES ÉCONOMIQUES

Les constructions électriques prennent une place sans cesse plus grande dans l'économie française. En 1947 l'effectif total employé dans les diverses industries qui les composent a atteint 179.000 personnes, contre 136.000 en 1938, et le nombre d'heures de travail s'est établi à 147 % du niveau d'avant guerre, cependant que le chiffre d'affaires est passé de 7.677 millions à 78.550 millions. Les salaires et appointements ont varié dans le même temps, au total, de 2.072 millions à 21.911 millions.

Le plan Monnet a fait une part importante aux constructions électriques. En ce qui concerne la S. N. C. F., le programme actuel tend à doubler en cinq ou six ans les installations existantes. Il prévoit l'électrification de la ligne Paris-Lyon et la construction de cinquante-deux sous-stations et de quatre cents locomotives ou automotrices, dont une centaine pesant 150 tonnes et pouvant remorquer des convois de 850 tonnes à 140 km.-h. en palier.

Le plan Monnet prévoit que la répartition des consommations basse tension accusera en 1951 une augmentation très nette par rapport à 1938 (7.200 millions de kWh au lieu de 2.700).

OUVRIÈRE PRÉPARANT DES FILAMENTS POUR FORTES LAMPES ÉLECTRIQUES.

LE BOBINAGE DE L'INDUIT D'UN MOTEUR ÉLECTRIQUE EST BIEN DÉLICAT.

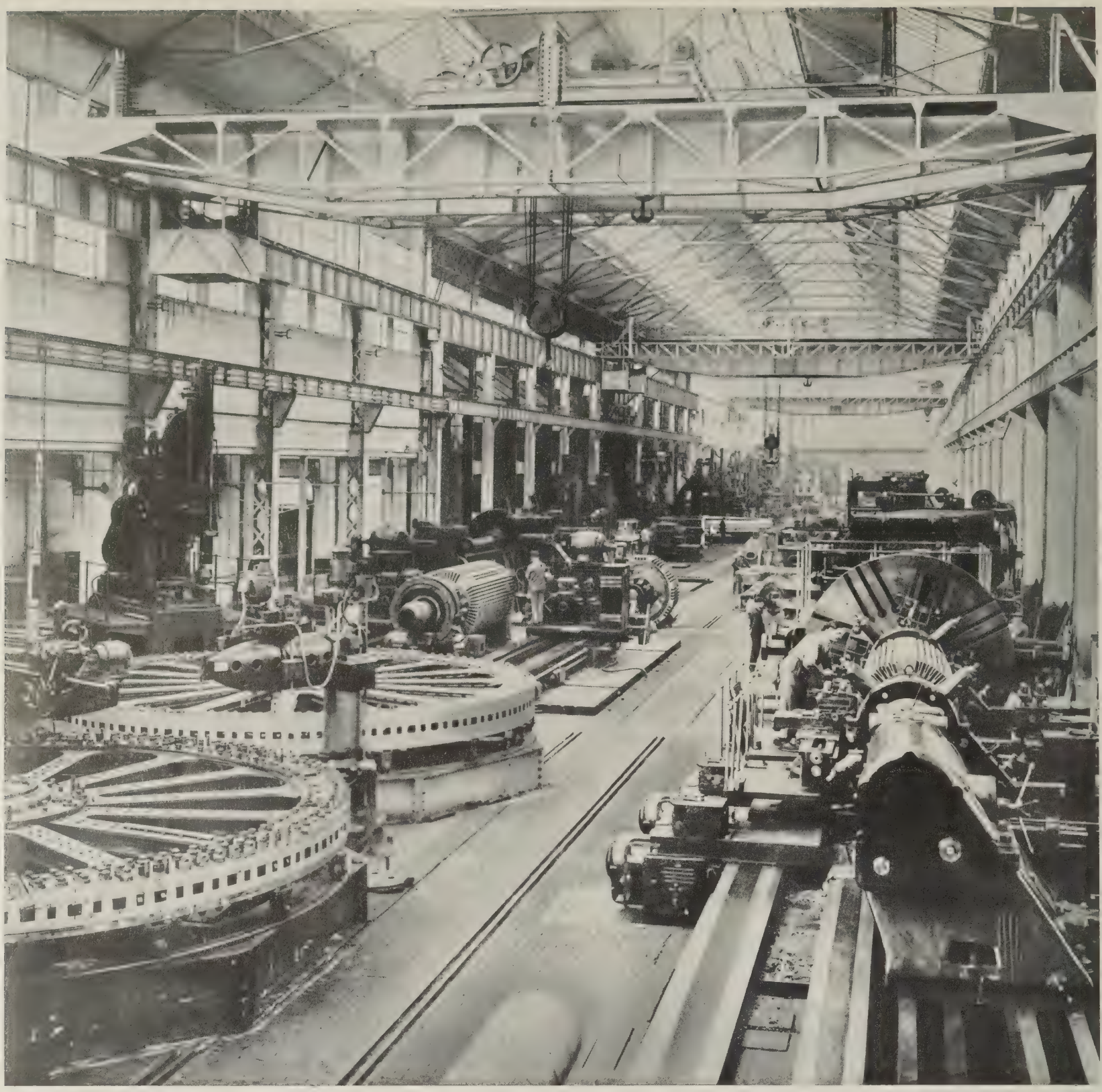

UN ATELIER OU EST FABRIQUÉ EN GRANDE SÉRIE LE GROS MATÉRIEL D'ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE, DANS L'UNE DES PLUS IMPORTANTES USINES FRANÇAISES.

Les techniciens estiment d'ailleurs que ces consommations seront amplement dépassées pour peu que se produise en France, comme cela est vraisemblable, une évolution parallèle à celle qu'a connue l'Angleterre, où les conditions sont pourtant moins favorables que chez nous. En Grande-Bretagne, pays de grande production houillère, le charbon est nettement moins cher qu'en France, relativement à l'électricité qui, au surplus, outre-Manche, est d'origine thermique, faute de ressources hydrauliques importantes. Or les consommations d'électricité pour usages domestiques de toutes natures, bureaux, magasins, commerces, etc., se sont élevées à :

11 milliards de kWh en 1945, pour une production totale de 37,3 milliards, et à 14 milliards de kWh en 1946, pour une production totale de 41,2 milliards.

Il serait extraordinaire et anormal que la France, dont la seule source d'énergie nationale non déficitaire est constituée par l'électricité hydraulique, ne suivît pas une évolution semblable.

LA RECHERCHE

Cela serait d'autant plus paradoxal que l'industrie électrique française, grâce à un effort de recherches constant, s'est incontestablement maintenue au niveau qualitatif de la production mondiale, quand elle ne lui a pas ouvert la voie.

La plupart des entreprises possèdent des plates-formes d'essais et des laboratoires bien outillés. On ne se doute guère, en général, que ce sont des ingénieurs français qui ont, dès 1934, créé et installé sur le cargo « *Oregon* », de la Compagnie générale transatlantique, le premier équipement radar détectant les navires, les obstacles et les rivages à l'aide d'ondes décimétriques. Ce n'est que quelques mois plus tard que les Anglais construisirent le premier radar détectant des avions sur ondes métriques. L'invention française fut perfectionnée par la création d'un appareil permettant d'en accroître la puissance : le magnétron à impulsion (le paquebot *Normandie* en fut doté), remplacé, en 1940, par le magnétron à segments, qui fut remis aux autorités britanniques le 9 mai 1940.

Les techniciens anglais ont, au reste, reconnu l'importance de la communication qui leur fut ainsi faite et déclaré qu'elle leur fit gagner un temps précieux pour la mise au point de la nouvelle technique qui, par la suite, prit une importance capitale au cours des hostilités.

Il serait toutefois vain de cacher que le problème de la formation et du recrutement des ingénieurs, sans se poser avec la même acuité que dans l'industrie de transformation des métaux, préoccupe nombre d'industriels. Il semble devoir être résolu pour les mêmes nécessités, c'est-à-dire pour le maintien, à son haut rang, de la fabrication française sur les marchés internationaux.

LES EXPORTATIONS

Sa participation au commerce extérieur est devenue très appréciable, rapidement. Dès 1913 les constructions électriques exportaient le sixième de leur production, pour une valeur de 34 millions de francs. En 1930 leurs exportations atteignirent 560 millions. L'industrie française obtint, en 1938,

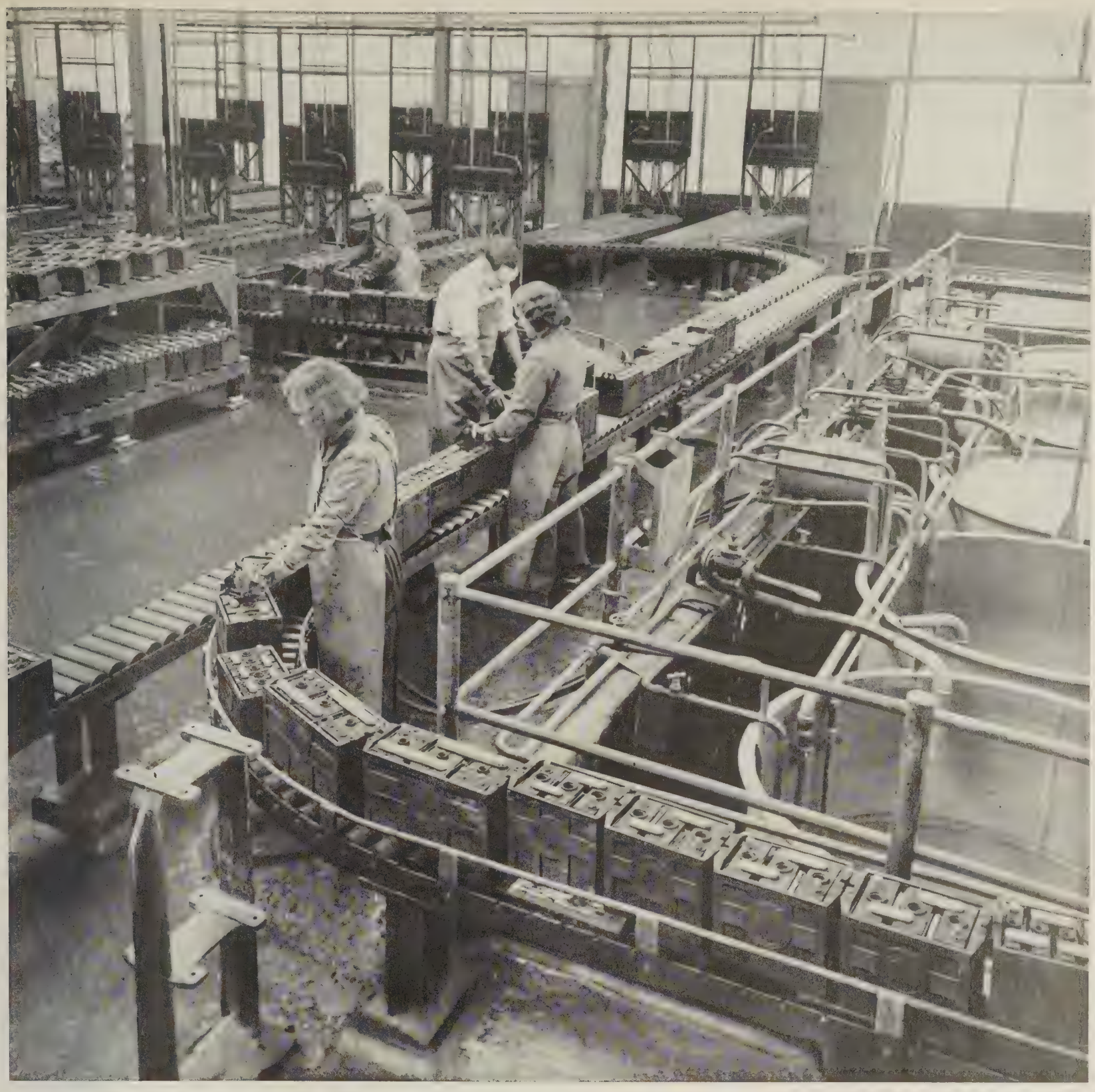

La mise en conserve de l'énergie électrique. Voici une chaine de remplissage des bacs dans une usine d'accumulateurs près de Paris.

l'entreprise générale des travaux d'électrification en Pologne et la première tranche du programme, comportant la construction en un an d'une centrale thermique de 40.000 kilowatts à triple mode de chauffe (charbon, gaz naturel et mazout), fut réalisée dans les délais, malgré des conditions atmosphériques défavorables. C'est elle encore qui fournit les émetteurs de radiodiffusion à Genève, à Buenos-Aires, à Luxembourg, etc.

Depuis la libération les transactions avec l'étranger ont repris avec succès. Elles ont atteint, en 1947, 1.830 millions de francs et 8.740 tonnes.

L'industrie française a pris part à des concours ou des soumissions portant sur des ensembles complets, tels que centrales thermiques ou hydrauliques, postes de transformation, postes de coupures, etc. Ces travaux complexes mettant en jeu plusieurs branches distinctes d'activité, des groupements réunissant des entreprises appartenant aux diverses industries intéressées se sont formés. Ils ont assumé la mission, d'une part, de représenter auprès des administrations ou services publics étrangers l'industrie française, d'autre part, de procéder aux études nécessaires et de suivre de bout en bout l'exécution des marchés. Plusieurs affaires d'envergure ont ainsi pu être traitées et sont actuellement en cours d'exécution.

Cette initiative, qui méritait d'être soulignée, s'accompagne d'une série de mesures destinées à donner aux exportations françaises un nouveau prestige. Des constructeurs appartenant aux mêmes branches d'industries se sont réunis afin de prospecter méthodiquement et à moindre frais les marchés étrangers. Certains de ces groupements ont introduit dans leurs statuts une clause aux termes de laquelle seuls peuvent entrer dans le groupe les constructeurs s'engageant à n'exporter que des matériels dont la qualité a été reconnue conforme aux prescriptions d'un cahier des charges, la vérification étant faite par le laboratoire central des industries électriques réorganisé sur des bases telles qu'il peut désormais soutenir la comparaison avec les laboratoires étrangers les mieux équipés.

Cet effort, on l'a vu plus haut, s'accompagne d'un travail de production qui a placé celle-ci à 150 % de son niveau de 1938, en moyenne. La progression a été plus forte encore dans plusieurs secteurs. C'est ainsi que l'industrie des moteurs électriques produira 380.000 moteurs en 1948 contre 140.000 en 1938.

Le Conseil national économique a d'ailleurs pris pleinement conscience de l'importance que revêt pour notre pays le problème de l'électricité dans son ensemble. Par 64 voix contre 4, après avoir eu connaissance du rapport présenté par M. Caquot sur l'urgence des travaux d'équipement électrique, il a émis le vœu qu'un effort accru soit accompli au cours du deuxième semestre 1948 pour compenser les effets du freinage intervenu au cours du premier semestre. Le conseil a demandé que les travaux d'équipement hydro-électrique soient accélérés et dépassent rapidement 3 milliards de kWh par an ; que soient envisagées en premier lieu les réalisations des usines de Kembs à Strasbourg, des usines du Rhône après le confluent de l'Isère et la mise en exploitation simultanée des grandes réserves hydrauliques nécessaires à la régularisation de la distribution.

Les tendances sont donc extrêmement favorables pour les constructions électriques... et pour les utilisateurs que nous sommes.

Photographies *France-Illustration* (Alexandra).

Les courses dans la pinède et le grand air donnent faim, surtout a cet age heureux...

A petite allure sur la route ombragée.

Ceux qui passent leurs vacances a Paris.

JOIES DES VACANCES

La chaîne sans fin des taxis a déposé sur le trottoir des gares les valises et les malles. En quelques jours, Paris s'est vidé. Les magasins ont tiré leurs rideaux de fer. Les autobus se sont faits plus rares.

Seuls les touristes, dans leurs cars étincelants, partent à la recherche de cette capitale qui ne s'éveille qu'à l'heure des cabarets.

Mais sur les rivières les canoës s'en vont à la conquête des îles désertes ; sur les routes les tandems font la course avec les 4 CV, et les dernières pluies d'orage ont fait pousser dans les champs, par milliers, les tentes des campeurs.

Les plages, prises d'assaut, ont retrouvé leurs habitués : ceux qui prennent toujours leurs bains de soleil à droite de l'escalier et jamais à gauche. Au casino on fait semblant de perdre des fortunes et sur la jetée, alors qu'on va voir une dernière fois la mer, on pense déjà, en cherchant ce fameux rayon vert, à tout ce qu'il faudra faire le lendemain.

A quoi serviraient donc les vacances, si l'on ne pouvait se lever bien plus tôt que d'habitude pour organiser sa paresse en songeant avec délices à tout ce que l'on ne fera pas ?

Photographies *France-Illustration* et Rapho.

Partir, c'est d'abord prendre un billet.

En route pour un joyeux pique-nique.

L'heure ou la mer grignote le sable.

Après la descente du rapide, l'eau calme. Le canoe attend. Allons ! il faut partir... mais il fait si bon dormir dans l'herbe haute et fraiche !

L'inévitable photographie de la famille.

Ce que l'on voit de sa chambre, le matin.

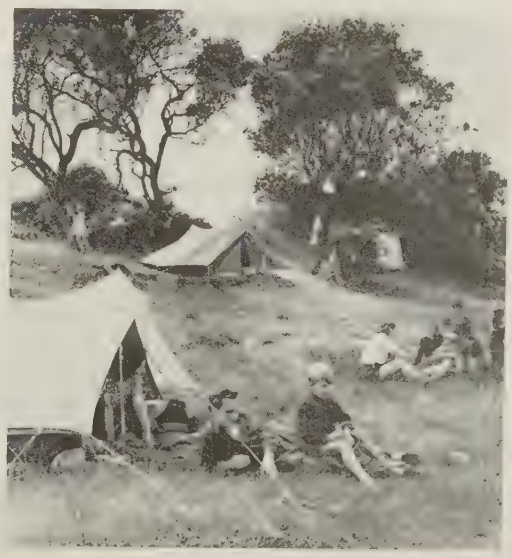

L'heure ou l'on ne sait trop que faire.

ORANGE

« Samson et Dalila » joué au célèbre théatre antique.

Une scène du « Martyre de saint Sébastien », de G. d'Annunzio.

LA SAISON D'ART DE PROVENCE

Paris, l'immatérielle essence de ce qui le compose, de ce qui le transfigure, sa constante quête de beauté, d'harmonie, de découvertes de talents, ce n'était plus, cette seconde quinzaine de juillet, entre Montmartre et Montparnasse, de la Bastille à l'Etoile, qu'il le fallait chercher. Ralliées à la politique de décentralisation prônée et encouragée par M. Jacques Jaujard, les Muses avaient élu pour Parnasse le coin de terroir qui berce sa douceur de vivre aux rives du Rhône ou à l'ombre des monts de Sainte-Victoire : Avignon, Aix et Orange, pour deux semaines, auront été promus métropoles spirituelles de notre activité lyrique et dramatique.

A Avignon échut l'honneur d'allumer les premiers feux de ses rampes. Pour la seconde fois le palais des Papes accueillait le festival dramatique inauguré l'an passé de si heureuse manière par la compagnie de Jean Vilar. Le spectacle était une œuvre aussi cruelle et multiple qu'un drame shakespearien : *la Mort de Danton*, qui a pour auteur Büchner, Allemand de vingt-trois ans, mort en 1836 en pleine jeunesse — et dont la vision dénudée qu'il a des grands ancêtres apparaît comme une prémonition des *Dieux ont soif* sinon comme un prélude au désespoir qui se dégage du théâtre sartrien.

Mais quoi ! l'Avignon des papes fut aussi celui de la Révolution, celui de la Terreur blanche et le talent multiple et un de la troupe à lui seul emportait la décision.

Et puis l'enchantement se poursuit dans Aix, l'Aix de Sextius et du roi René, de Mirabeau et de Thiers, l'Aix de Cézanne soudain par eux partagée avec le divin enchanteur : Mozart. Au bruissement limpide des fontaines, la triomphante hardiesse d'un comité de mécènes épris de musique a ajouté la source majeure et charmante du génie mozartien. Par la volonté de M. Bigonnet, un festival qui consacre Aix comme le Salzbourg français a choisi, pour honorer les multiples métamorphoses de la plus séduisante faculté d'ordonner l'entrelacs des sons et des accords, des cadres aussi divers que le sont les œuvres de l'éternellement jeune Wolfgang.

Et pour attester que, capitale ancienne, métropole de la pensée, du rêve et du précieux loisir, elle sait aussi s'annexer les modes nouvelles, Aix, non contente de multiplier les expositions, rivalisa avec le Faubourg-Saint-Honoré pour orner ses vitrines, avec Paris pour illuminer ses plus nobles édifices, Orange, enfin... Des siècles muette, ressuscitée au Verbe pour la cinquantième fois après des années d'une atonie imposée par notre époque si fâcheusement historique, Orange, grâce au dévouement des Amis du théâtre antique présidés par le docteur Echenoz, vice-consul de Hollande, de par le vivace souvenir de Guillaume le Taciturne, aïeul de Wilhelmine d'Orange-Nassau, reine des Pays-Bas, Orange a résolu de renouer la chaîne des inoubliables Chorégies d'avant 1914.

Le premier jour, une foule immense est accourue s'émouvoir au *Martyre de saint Sébastien*, de Gabriele d'Annunzio, dont, bouleversante à force de sobriété, de mystique ardeur et de païenne beauté, Vera Korène, puissant et grand, Jean Hervé, une cohorte d'archers beaux comme des dieux du stade, Henriette Barreau, Mère faite Douleur vive, Falcon, éphèbe martyr, et l'orchestre Colonne conduit par son maître incomparable, Paul Paray, ont magnifié la poésie de missel médiéval enrobée dans la subtile et lucide beauté de la musique de Claude de France. Le lendemain, Gluck et son *Alceste*, puis Wagner... Orange, haut lieu de l'art, a donné rendez-vous aux génies permanents dont s'enivrent les hommes qui passent...

Guy Dornand.

AVIGNON

J. Davy et M. Vitold dans « Shéhérazade », de Jules Supervielle.

AIX-EN-PROVENCE

M. E. Bour dirige l'orchestre des Cadets du conservatoire d'Aix.

LES LIVRES

PAR ANDRÉ ROUSSEAUX

Le Mystère d'Alain-Fournier

Je tiens *le Grand Meaulnes* pour un des maîtres livres de la littérature du XX^e^ siècle. C'est-à-dire qu'il ne représente pas seulement un joli roman féerique, propre à ravir les amateurs de lecture enchanteresse. Ce n'est pas non plus un ouvrage de poésie rustique, dont la qualité se bornerait à faire valoir avec bonheur le charme des choses campagnardes. Il est arrivé qu'on s'est lourdement trompé en ce sens à son sujet. Certains ont prétendu, voilà quelque dix ans, que la vogue dont ce livre célèbre avait joui touchait à sa fin et qu'il fallait le ramener aux proportions d'un gentil roman de l'école communale au village, quelque chose comme une réplique rurale de *la Maternelle*, de Léon Frapié. Les critiques qui émettaient ce jugement ne pouvaient pas se fourvoyer davantage. *Le Grand Meaulnes* n'a pas cessé d'occuper une place de plus en plus grande non seulement dans les esprits, mais dans les âmes. On n'a pas cessé de l'étudier pour en approfondir la signification émouvante et mystérieuse. Il a paru dans ces dernières années sur Alain-Fournier et son chef-d'œuvre plus d'un essai remarquable. Nous y avons fait écho ici même. En voici un nouveau, *Alain-Fournier et la réalité secrète*, par M. Christian Dedeyan (Julliard). C'est une des critiques les plus pénétrantes dont *le Grand Meaulnes* ait été l'objet.

En écrivant ces mots « réalité secrète » M. Christian Dedeyan s'établit au cœur de son sujet avec un rare bonheur. Les lecteurs du *Grand Meaulnes* savent ce dont il s'agit essentiellement dans ce livre incomparable : par delà les choses de tous les jours les plus propres à toucher notre cœur (une enfance au pays natal, une école où un jeune garçon s'éveille à la vision du monde, l'apparition de l'amour dans une adolescence), atteindre la réalité invisible qui donne à ces choses tout leur prix.

Est-ce à dire que le poète qui se livre à cette entreprise cède à la poursuite des chimères ou seulement à l'idée romanesque qu'il se fait des tangibles réalités ? Pas du tout. Et c'est ce qu'il importe de bien voir, en face d'un livre comme *le Grand Meaulnes*. La réalité qui compte le plus, celle qui est la plus vraie, est cette « réalité secrète » qui se tient au delà du champ de l'observation prétendue réaliste. C'est elle qui habite le « domaine mystérieux » où l'âme d'Augustin Meaulnes réussit à nous entraîner. L'histoire que nous conte Alain-Fournier n'est pas seulement, en ce sens, un roman d'aventures merveilleuses. Elle est une évocation de l'aventure unique : celle sur laquelle s'ouvre la vie de l'homme quand, au sein des choses quotidiennes, il plonge son regard sur son destin.

Ce dessous des choses, plus troublant et plus parlant que leur dessus, c'est la réalité inouïe que tous les poètes ont le don de mettre en lumière aux yeux des autres hommes. Le langage magique qu'ils savent parler a pour effet de faire émerger à portée de notre sensibilité ces secrets qui demeurent cachés à l'ordinaire de la vie. La poésie a par là une efficacité spirituelle qui ne fait pas sa moindre valeur. C'est un rôle qu'on lui reconnaît, depuis plusieurs générations de poètes, comme de plus en plus considérable. Et le mouvement poétique le plus important de notre siècle, le surréalisme, est aussi celui qui a poussé le plus loin cette tentative de faire éclater les réalités apparentes par ce qui leur est surréel, c'est-à-dire par la réalité essentielle dont elles sont l'enveloppe ou le masque.

Or l'effet le plus original de M. Christian Dedeyan porte sur une comparaison fort remarquable entre l'entreprise d'Alain-Fournier et la tentative des poètes surréalistes. Le romancier du *Grand Meaulnes* est à ses yeux le premier en date des surréalistes, avant même que le mot qui les désigne eût été inventé, et, ajoute-t-il, le meilleur d'entre eux. Car, en cette affaire où l'homme s'émerveille d'être au guet de l'essentiel de lui-même et de quelque chose qui le dépasse divinement, M. Dedeyan nous montre Alain-Fournier comme surpassant les surréalistes en ce qu'il est à la fois plus humain et plus divin.

Plus humain, car *le Grand Meaulnes* ne viole pas l'ordre de l'homme comme les surréalistes le font souvent. Aux choses de sa nature paysanne Alain-Fournier garde une pure fidélité. Si c'est de façon subtile, c'est parce que l'âme de ces choses est en jeu. J'aime beaucoup la page où M. Christian Dedeyan nous parle à ce propos de « dandysme paysan ». Il écrit : « Voilà sans doute, à mes yeux, l'explication humaine que réclame cette féerie (...). L'art subtil d'Alain-Fournier n'est pas une sculpture au couteau dans un bloc de sapin ou de hêtre. Nulle part il n'accorde place aux travaux des champs eux-mêmes, comme les écrivains du terroir. On se trouve à la campagne, mais dans une campagne bourgeoise (...), une campagne à boutiques, à notaires, à modestes industries, à école et à receveur, qui prend déjà figure de bourg, se présente les mains lavées, avec habits noirs et cols durs, chapeaux de femmes et voilettes ; une campagne endimanchée, aux allures d'aristocrate. Ici tout est cérémonie ; une fête continue l'autre et les gammes d'un piano précèdent le feu d'artifice. » C'est très vrai : la poésie du *Grand Meaulnes* ressortit à une délicate aristocratie spirituelle.

Quant à sa tendance vers le divin, la plus grande part de l'essai de M. Dedeyan est consacrée à la dégager, par un travail de critique très fouillé et très bien conduit. La comparaison avec les surréalistes montre que l'effort de ceux-ci, qui pour aller au delà de la nature se dressent contre Dieu, a quelque chose d'inévitablement satanique. Du côté d'Alain-Fournier, le rêve impérieux qui conduit l'œuvre est de porter l'amour humain à un sommet de perfection et de pureté où il rejoindrait l'amour divin. Cela n'est peut-être pas explicite ni même conscient chez le romancier du *Grand Meaulnes* dans le temps où il écrit son livre. Mais c'est bien dans ce sens que sa propre vie a évolué. On sait qu'il a été touché lui-même par ce grand amour, d'une intensité et d'une pureté incroyables, qui n'a jamais pris corps dans la réalité humaine. *Le Grand Meaulnes* a été la forme féerique dans laquelle cet amour s'est réalisé. Entre ce moment et l'heure de sa mort, Alain-Fournier a compris de plus en plus que l'amour pour lui n'entrait pas dans l'ordre de ce bas monde. Le bonheur, pour son âme, ne pouvait avoir figure que de salut.

C'est pourquoi *le Grand Meaulnes* est un livre unique. Le seul chapitre où je ne suive pas M. Dedeyan est celui où il s'efforce de trouver dans le roman français ou étranger des répliques et des filiations au chef-d'œuvre d'Alain-Fournier. Dieu sait si *le Grand Meaulnes* a été imité ! Ce ne fut jamais que par des livres qui en ont reproduit, banalisé, voire falsifié l'accessoire. L'essentiel appartient au poète qui, dans son âme, l'a vécu. Il y a là, entre Dieu et l'homme, une affaire subtile et sublime, où la qualité unique de l'être humain qui y est engagé fait que nul autre que lui n'en saurait proposer l'expression.

LE CINÉMA

PAR DENIS MARION

Feu l'avant-garde

Le premier volume de l'*Histoire du cinéma*, de René Jeanne et Charles Ford (Robert Laffont), qui vient de paraître, est consacré au cinéma muet en France de 1895 à 1929. Son principal mérite tient en ce que les auteurs ont vu les films dont ils parlent et ont vécu, à partir de 1915 tout au moins, l'évolution qu'ils retracent.

Dans ses limites mêmes, le sujet est trop vaste pour pouvoir être analysé au cours d'un article. Je n'en retiendrai que l'aspect de l'avant-garde.

L'avant-garde aura été de 1921 à 1929 un phénomène spécifiquement français.

Si nous essayions de la définir, nous pourrions dire qu'elle fut une tentative pour faire échapper le cinéma tantôt à ses servitudes commerciales (produire un film qui coûte moins qu'il ne rapporte), tantôt à ses impératifs propres (toucher le plus large public possible). De ce point de vue, elle a échoué et devait échouer. Ce qui ne suffit pas à la condamner. Bien au contraire. En art, plus encore que partout ailleurs, il n'y a pas de vérité préétablie. Seule l'expérience décide. C'est en dépassant les frontières du possible qu'on reconnaît leur existence. Dans une certaine mesure, la stagnation actuelle du cinéma — toute relative d'ailleurs — provient de ce que l'expérimentation n'y est pas permise, parce qu'elle est trop coûteuse.

Aussi il est intéressant d'établir à travers le livre de René Jeanne et de Charles Ford le bilan de l'avant-garde. On s'aperçoit qu'elle a réuni trois genres d'efforts bien différents. Le premier chronologiquement a été celui des théoriciens : sans doute, Louis Delluc, Germaine Dulac, Jean Epstein étaient-ils parfaitement capables de faire des films qui s'adressaient au public ordinaire des salles et ils l'ont montré respectivement avec *l'Inondation*, *la Souriante Madame Beudet* et *la Belle Nivernaise* ; mais ils avaient l'impression de déchoir par des œuvres de cette sorte et ils attachaient beaucoup plus de prix aux bandes dans lesquelles ils avaient mis en application leurs vues sur le cinéma sans s'inquiéter du résultat. C'est le cas de *Fièvre* pour Louis Delluc, de *la Coquille et le Clergyman* et des courts métrages sur thèmes musicaux pour Germaine Dulac, de *la Glace à trois faces* et de *la Chute de la maison Usher* pour Jean Epstein. Et, d'ailleurs, il faut reconnaître qu'artistiquement parlant les seconds valent mieux que les premiers. Seul Jean Epstein réussira avec *Cœur fidèle* à donner le meilleur de lui-même sans cesser d'être intelligible.

Le second groupe est celui des artistes qui sont venus au cinéma pour y appliquer telles quelles les recettes qu'ils avaient expérimentées dans d'autres domaines, surtout celles qui assurent la sélection d'un public en recourant soit à l'obscurité, soit au scandale pour écarter les non-initiés. Ce fut le cas du photographe Man Ray (*Emak Bakia*), du peintre Fernand Léger (*Ballet mécanique*), des surréalistes Salvator Dali et Luis Bunuel (*le Chien andalou* et *l'Age d'or*), de l'écrivain Jean Cocteau (*le Sang d'un poète*). Ces films ont pour la plupart, à vingt ans de distance, conservé intacte leur valeur de choc, tandis que nous ne remarquons même plus les audaces techniques des Delluc, Dulac et Epstein ou qu'elles nous paraissent ridicules. En ce sens, l'échec du second groupe a été total : il n'a exercé aucune influence, rien de ce qu'il a apporté n'a été assimilé par le cinéma normal.

Le troisième groupe enfin comprend les véritables réalisateurs, qui ne se sont jamais aveuglés sur la nécessité où se trouve le cinéma de toucher la masse et sur la primauté essentielle du sujet, mais qui, placés dans des circonstances exceptionnellement favorables, ont avec circonspection quitté les sentiers battus et poussé des reconnaissances dans un *no man's land* inconnu. En règle générale, ils ont profité de cette liberté pour se révéler plus franchement que dans leurs autres œuvres.

En résumé, si l'apport négatif de l'avant-garde l'emporte sur l'apport positif, l'un et l'autre ont été précieux. Elle nous a donné cinq ou six œuvres qui resteront classiques, mais elle a définitivement fait la preuve que le cinéma n'avait rien à gagner à s'adresser à une élite et non à tout le monde, et à se priver de ses deux atouts capitaux : le récit d'une histoire et la fascination du visage humain.

PETITES CHRONIQUES

La reliure à dentelle d'or sur maroquin rouge des Fables *de La Fontaine, illustrées par Oudry, et adjugées 650.000 francs par Me Champetier de Ribes ; expert, M. Edouard Loewy.*

LES BEAUX LIVRES ILLUSTRÉS

La saison des ventes de livres s'est terminée par des enchères éblouissantes qui se sont réparties principalement dans deux ventes, l'une dirigée par Me Champetier de Ribes, l'autre par Me Etienne Ader, chacune avec l'expert Edouard Loewy.

Dans la première, les *Fables* de La Fontaine, illustrées par Oudry, qui avaient rarement dépassé 50.000 francs dans les ventes précédentes et depuis toujours, ont été disputées jusqu'à 650.000 francs, soit 800.000 francs environ avec les frais. C'est que cet exemplaire réunissait des conditions exceptionnelles : premier tirage, sur grand papier de Hollande, fable du *Léopard* en épreuve avant l'inscription, chemises à recouvrement doublées de peau et surtout une admirable reliure à dentelle d'or aux petits fers sur maroquin rouge, signée Le Monnier le Jeune.

Mais ce sont surtout les modernes qui ont provoqué des surprises vraiment sensationnelles.

Dans la même vente, d'abord, le *Cirque de l'Etoile filante,* de Rouault, tiré à 256 exemplaires par Vollard en 1938 et que l'on payait 13.000 et 16.000 francs sur vergé de Montval, à l'Hôtel Drouot, en 1943, a été poussé à 101.000 francs, dans la même édition. Puis, dans la vente de Me Ader, *la Treille muscate,* de Colette, enrichie d'eaux-fortes que Dunoyer de Segonzac grava en 1932 dans la maison même de l'auteur, sur Hollande Van Gelder, à 150 exemplaires, a été adjugée à 282.000 francs, soit plus de 330.000 francs frais compris, dépassant de plus de 100.000 francs sa cote de l'an dernier.

Le Livre de la jungle, de Kipling, illustré par Jouve et tiré seulement à 125 exemplaires en 1918, n'est guère moins recherché par les bibliophiles, qui, d'ailleurs, dans un récent referendum, lui ont donné la seconde place, après *la Treille muscate.* Avec deux grands dessins originaux sur Japon, une faute d'impression qui le rendait encore plus rare et dans un plein maroquin décoré par Noulhac, il a atteint 320.000 francs, soit plus de 380.000 francs net.

La Cathédrale, de Huysmans, illustrée par Jouas et éditée en 1909 à 250 exemplaires, une des vingt de tête avec deux eaux-fortes originales sur satin crème et trois états dans un plein maroquin de Kieffer, a terminé à 250.000 francs net : en 1944, sans les eaux-fortes supplémentaires, on avait pu acquérir le même ouvrage pour 65.000 francs.

Depuis les *Histoires naturelles,* de Jules Renard, illustrées par Toulouse-Lautrec, avec autographe, dans une reliure de Legrain, qui firent environ 340.000 francs dans la vente Dubonnet, il y a deux ans, l'Hôtel Drouot n'avait pas enregistré des prix aussi étourdissants dans les livres illustrés modernes. Avec le *Tartarin,* illustré par Raoul Dufy, on peut les considérer comme les plus chers de la haute bibliophilie moderne.

André Fage.

LE LIVRE QUE VOUS DEVEZ AVOIR LU SI VOUS VOUS INTÉRESSEZ A...

L'ÉTUDE PSYCHIQUE :

Raoul Montandon, *la Mort, cette inconnue* (Attinger, 392 pages). Le mystère de l'être humain enveloppé de fabuleuses possibilités : sur ce thème l'auteur pose le problème de la vie d'outre-tombe et cherche à substituer, selon son expression, l'image de la résurrection à celle de « l'Homme à la faulx ». Il analyse toutes les théories sur la désincarnation, la survie, ses conditions, les échos de l'au-delà ; bref les hypothèses, retenues en majeure partie par lui comme des certitudes, qui abattent le mur étanche entre la vie et la mort.

La moitié de l'ouvrage est consacrée à des « données justificatives » sur les phénomènes de dédoublement ou de bilocation, les messages médiumniques, la double vue ou « clairvoyance », etc.

L'Ecclésiaste parle au chapitre XIII, verset 8, de la *corde d'argent* qui, en se rompant, permet à l'esprit de retourner à Dieu. M. Montandon cite les auteurs qui voient dans cette corde d'argent une vibration d'ondes établissant un courant continu entre le corps physique et le corps éthérique, vibration dont la rupture entraîne la mort, mais libère l'esprit.

Cette somme ésotérique s'accompagne de tableaux et d'une bibliographie très complète.

L. M. Sandoz, *la Route de la vie : à la recherche d'un équilibre biologique* (Attinger, 246 pages). « L'Homme, cet apprenti sorcier, le Cœur, ce muscle inconnu... » Dans ces pages vibrantes d'enthousiasme et de foi communicative dans la science l'auteur résume les meilleures conditions que doit, selon lui, remplir l'homme pour accomplir son « tour de piste terrestre ».

Analysant les conflits entre les instincts et les idées, entre la vie animale et l'intelligence, il énumère les données scientifiques nouvelles qui concourent à la prévention des maladies, à la conservation de la santé physique et morale, si douloureusement ébranlée par les événements de ces dernières années.

L'homme et le microbe, les vitamines, la pénicilline, les immunités, l'hygiène alimentaire font l'objet d'études originales qui amènent l'auteur à des conclusions d'un optimisme raisonné. Il compare les bienfaits et les méfaits des crudités, la valeur nutritive et les dangers de la viande. Il fait le procès du pain blanc.

C'est une recherche consciencieuse de l'équilibre biologique.

Elle rappelle au profane qu'un cœur normal bat quarante millions de fois dans une année — ce qui, pour une vie de soixante-quinze ans, représente trois milliards de pulsations, mettant en mouvement deux cent cinquante millions de litres de sang. Quel est le moteur qui peut fournir un pareil effort sans retourner à l'usine ?

D'où les ménagements que l'auteur nous invite à prendre à l'égard de ce muscle laborieux et ponctuel.

STENDHAL :

« J'écris comme on fume un cigare, pour passer le temps ; une page qui m'a amusé à écrire est toujours bonne pour moi. » Ainsi s'exprimait Stendhal, auquel M. René Dollot, son éminent biographe, vient de consacrer une nouvelle étude, *Autour de Stendhal* (en vente au Divan, 302 pages).

Comme Stendhal, M. Dollot a été consul de France à Trieste. Il a recueilli sur place des témoignages de premier ordre sur la vie qu'y mena son prédécesseur, qui pestait contre la nourriture, le prix des loyers, le vent et l'ennui, mais trouvait une compensation dans la beauté du site. Il découvrait des héros de roman. « Un de mes nouveaux amis est un homme du moyen âge, qui a fait assassiner plusieurs hommes pour se divertir ; il est admirable. »

Alfred de Musset évoquera un jour les charmes de Trieste,

Où Stendhal, cet esprit charmant,
Remplissait si dévotement
Sa sinécure.

M. Dollot suit Stendhal à Venise, puis à Milan, où son héros fréquente la Société del Giardino, propriétaire du Casin di San Paolo, si accueillant aux Français ; Stendhal y coudoie une société d'élite ; il n'a jamais vu réunion d'aussi belles femmes qu'aux bals milanais. Il glane un certain nombre d'anecdotes galantes, contées avec tact et couleur.

Albert Mousset.

ACTIVITÉ DE LA S. N. C. F.

La Société nationale des chemins de fer français va mettre prochainement en service un nouvel autorail spécialement construit pour circuler sur les lignes secondaires. La cabine du conducteur, surélevée, permet, avec une visibilité parfaite, la marche dans les deux sens, ce qui réduit les manœuvres. Pour l'aménagement intérieur, qui est très confortable, il a été largement fait appel aux matières plastiques.

CURIOSITÉ PHILATÉLIQUE

Au moment où Paris va commémorer le quatrième anniversaire de sa libération par la 2e D. B. du général Leclerc, nous avons cru intéressant de signaler aux philatélistes que le bureau de poste d'Airaines, sous les auspices du syndicat d'initiative et de la municipalité, oblitère le nouveau timbre-poste « Général Leclerc » avec un cachet spécial rappelant qu'il dessert Tailly.

Le général comte Philippe Leclerc de Hauteclocque, on le sait, avait donné à son char de combat et à son avion — à bord duquel il gagna notamment l'Indochine récemment libérée de l'occupation nippone — le nom de son domaine de Tailly, qu'il aimait tant et où sa famille attendit, dans une sécurité bien précaire, son retour pendant les longues années de l'occupation allemande.

PIERRE DE POLNAY A PARIS

Depuis quelques jours le célèbre écrivain anglais Pierre de Polnay est à Paris. Notre photographie le montre à Montmartre, où il était resté volontairement en juin 1940 lorsque les Allemands entrèrent à Paris.

Coupé de toutes relations avec l'Angleterre, P. de Polnay se procura les moyens de vivre en vendant aux Allemands les toiles de son ami Robert Naly. Après quatre mois il traversa la France et l'Espagne, non sans avoir connu le régime des prisons, et regagna finalement l'Angleterre, où il publia *la Mort et demain,* livre dans lequel il retrace l'invasion de la France et montre comment elle renaîtra de ses ruines. Cet ouvrage obtint chez nos alliés un immense succès et classa d'emblée son auteur au premier rang des grands écrivains.

Et c'est ainsi qu'un auteur anglais spécialisé jusqu'alors dans les nouvelles devint célèbre en effectuant un reportage très objectif.

Traduit en français, ce livre demeure indispensable à quiconque désire connaître la vie de Paris aux heures sombres du début de l'occupation nazie.

BIBLIOGRAPHIE

Une abondance de connaissances, un tour alerte (souvent trahi par une traduction médiocre), une conviction passionnée suffisent peut-être à faire un livre. Cela ne veut pas dire un bon livre. En fait M. Cecil Roth (*Histoire du peuple juif*. Editions de la Terre retrouvée, 1948) ne cesse d'encourir les deux reproches majeurs que l'on doit adresser à la manière traditionnelle d'écrire l'histoire, à l' « historicisme » : elle est une énumération d'événements ; elle ne se départit pas d'une conception providentielle.

Dans ce livre le non-spécialiste peut apprendre des choses intéressantes, mais dans toute l'œuvre n'apparaît aucune méthode constructive. Rien ou presque rien sur les conditions de vie du peuple juif proprement dit. Pas d'analyse de la structure des milieux auxquels il a dû s'intégrer. L'important semble être de dénombrer les ministres, généraux ou poètes qui ont illustré les nations qui les ont accueillis et de voir dans ces réussites le signe d'une précellence ethnique.

Car, et c'est là le second reproche, cette présentation « événementielle » de l'histoire est favorisée par une philosophie providentielle. Or celle-ci paraît d'autant plus dérisoire que l'objet en est plus étroit. On passe sans peine de Bossuet à M. Roth. La seule différence est que Jésus apparaît comme un petit agitateur régional, ce qui peut être une idée exacte pour expliquer le point de vue des Romains qui l'ont condamné, ce qui était peut-être *alors* conforme à la réalité, mais ce qui est à coup sûr à l'heure actuelle une naïveté.

Après le livre de M. Roth, tout le travail reste à faire. Ce serait l'honneur d'un organisme comme l'U. N. E. S. C. O. de promouvoir un semblable effort destiné à éclairer le « problème juif ».

Pierre Missac.

LE SOUS-PLAFOND
VITREX-MENOZ
supprime
la condensation
VITREX - 27, Rue Drouot, PARIS - Pro. 03-03
PUBLI-ECLAIR

ACTUALITÉ JURIDIQUE

LA LÉGISLATION MAROCAINE

Ma chronique *France et Maroc* m'a valu d'être questionné sur la législation marocaine et sur ses rapports avec la nôtre. Voici donc, brossé à grands traits, un tableau de la question (1).

Droit public. — La charte politique du Maroc tient, nul ne l'ignore, dans le traité de Fès (30 mars 1912), qui stipule essentiellement un partage de la souveraineté, tant externe qu'interne, entre l'Etat protecteur et l'Etat protégé. Le pouvoir législatif, notamment, est exercé par le sultan — chef tout à la fois temporel et religieux — au moyen de *dahirs*, lesquels rendus sur la proposition du représentant de la France (commissaire résident général) ne deviennent exécutoires qu'après promulgation par ce dernier. Le sultan est assisté d'un certain nombre de ministres ou *vizirs*, à la tête desquels est le grand vizir et dont l'ensemble forme le *Makhzen* chérifien.

L'administration centrale est représentée par des directions, qui sont, les unes, des organes de contrôle, les autres, des organes purement administratifs, et qui fonctionnent en collaboration de plus en plus étroite avec le Makhzen, réalisant la politique d'association préconisée par Lyautey. Les fonctionnaires, tant français que marocains, sont, à l'exception des magistrats français et des contrôleurs civils, nommés et appointés par le pouvoir chérifien.

L'administration régionale et l'administration municipale sont entre les mains des agents du sultan — pachas dans les villes, caïds dans les tribus — assistés qui d'un chef de région, qui d'un chef des services municipaux et d'une commission municipale. Là encore, nous retrouvons la collaboration entre les deux éléments : français et marocain.

L'organisation judiciaire comprend, d'une part, des tribunaux français, héritiers des juridictions consulaires ; d'autre part, des tribunaux indigènes : tribunaux makhzen (pachas ou caïds), représentants du sultan au temporel, et religieux (cadi), chargés d'appliquer la loi coranique du *chraâ*.

Sur le double terrain administratif et judiciaire, un régime spécial a consacré les deux particularismes traditionnels : celui des tribus berbères et celui des communautés israélites, qui continuent d'être régies par leurs coutumes propres.

L'organisation économique a pour but d'assurer une exploitation rationnelle du sol et du sous-sol, d'intensifier la production sous toutes ses formes et de développer les échanges commerciaux.

L'organisation financière est calquée sur celle de la métropole. Le régime fiscal, visiblement moins lourd pour le contribuable, ne comprend, comme impôts directs, que le *tertib* ou impôt agricole, la taxe urbaine, l'impôt des patentes ; la taxe des prestations ; la taxe d'habitation. Les impôt indirects sont les droits de consommation intérieure, plus élevés d'année en année, et les droits de douane, à l'entrée et à la sortie.

Parmi les libertés publiques figurent les droits de réunion et d'association. Le régime de la presse est un régime de liberté mitigée.

Droit privé. — Le droit privé a fait l'objet d'un certain nombre de codes, dont les dispositions ont été empruntées tant à la législation française qu'aux lois étrangères ou aux coutumes locales : dahir sur la condition civile des Français et des étrangers, qui condense en vingt articles les règles essentielles du droit international privé. Code des obligations et contrats, reflet du Code civil et du code tunisien ; code de commerce et code de commerce maritime, largement inspirés des besoins nouveaux et des récentes solutions législatives.

Aux biens immobiliers a été appliqué le régime de l'*immatriculation*, dont l'objet, grâce aux livres fonciers, est de conférer au propriétaire une sécurité absolue. La propriété non immatriculée jouit d'un régime spécial ; il en est de même pour les *terres collectives* et pour les biens *habous* (fondations pieuses), entourés de garanties nouvelles.

La *législation sociale* a fait l'objet de nombreux textes, adaptés de ceux de la Métropole, notamment pour la réglementation du travail et la protection des travailleurs, les accidents du travail, etc.

La *loi pénale* est, en principe, celle du Code pénal français, étant observé que les textes modificatifs ou complémentaires de ce code ne sont applicables au Maroc qu'à condition d'avoir été déclarés tels par un dahir chérifien.

Les *lois raciales* ont été abrogées dans les mêmes conditions qu'en France, de même que la presque totalité de la législation de guerre.

Ce raccourci permet de juger ce qu'a été, sur le terrain politique, législatif, administratif et judiciaire, l'œuvre constructive de la France au Maroc.

P.-L. R.

(1) Pour les développements, voir P.-L. Rivière, *Traité de droit marocain*, Ozanne, Caen, 1948.

TARIF DES 4 CATÉGORIES D'ABONNEMENT

L'abonnement n° 1 donne droit aux 49 numéros d'actualités.

L'abonnement n° 2 est formé des 49 numéros d'actualités et des 12 numéros de « France-Illustration littéraire et théâtrale ».

L'abonnement n° 3 se compose des 52 numéros annuels, dont les 3 numéros spéciaux.

L'abonnement n° 4 comprend les 52 numéros annuels, dont les 3 numéros spéciaux, et les 12 numéros de « France-Illustration littéraire et théâtrale ».

FRANCE ET UNION FRANÇAISE :

	ABONNEMENT N° 1	ABONNEMENT N° 2	ABONNEMENT N° 3	ABONNEMENT N° 4
Un an . . .	2.700	3.200	3.480	3.960
6 mois . . .	1.350	1.600	1.740	1.980

ÉTRANGER :

		ABONNEMENT N° 1		ABONNEMENT N° 2	ABONNEMENT N° 3	ABONNEMENT N° 4
U. S. A.	Un an....	13,50	dollars	16.20	17	19,80
	6 mois...	6,75		8,10	8,50	9,90
SUISSE.	Un an....	57	francs suisses	68	71,50	83
	6 mois...	28,50		34	35.75	41,50
PORTUGAL.	Un an ...	339	escudos	407	430	497
	6 mois. .	169,50		203,50	215	248,50

TOUS AUTRES PAYS :

	ABONNEMENT N° 1	ABONNEMENT N° 2	ABONNEMENT N° 3	ABONNEMENT N° 4
Un an....	3.400	4.080	4.300	4.980
6 mois...	1.700	2.040	2.150	2.490

Pour tous autres pays, les abonnements sont payables soit en dollars, escudos, francs suisses, soit en monnaie du pays, soit en francs français.

FRANCE-ILLUSTRATION LITTÉRAIRE ET THÉATRALE
(réservée exclusivement à nos abonnés) paraissant le 15 de chaque mois.

France et Union française. Un an **500 fr.**
Étranger. . . . . Un an **680 fr.**

Les abonnements partent obligatoirement du 1er de chaque mois. — Les abonnements seront servis dans les limites de la disponibilité du tirage.
Les demandes de changement d'adresse doivent être accompagnées de la dernière bande et de 20 fr. en timbres-poste.

Droits de reproduction pour le texte et les illustrations réservés pour tous pays. — Les manuscrits, insérés ou non, ne sont jamais rendus et ne peuvent faire l'objet d'une réclamation.

LA TABLE DES MATIÈRES de 1947 est parue. Chaque semestre : **14 fr.** — Frais d'envoi : **3 fr. 50** par fascicule.

HOMMAGE A LA GAITÉ FRANÇAISE, par CAMI.

Dans les malheurs de ces temps-ci,
Dont l'horreur lentement s'apaise,
Je pensais : « Elle est morte aussi,
« Notre vieille gaîté française,
« Et l'on n'entendra plus jamais,
« Son grand rire où l'esprit pétille,
« Né de Molière, Rabelais,
« De Panurge et de Mascarille. »

Mais elle m'apparut soudain,
Sortant de ces pages fanées
Où j'avais, guidé par sa main,
Dessiné durant des années.
— Madame, dis-je en la voyant,
« Vous vivez et j'en suis bien aise.
— Rien ne peut, dit-elle en riant,
« Abattre la gaîté française.

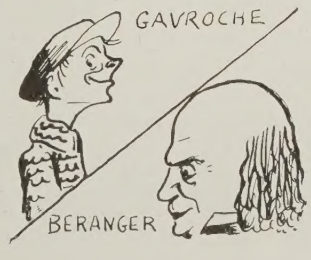

« Au cours des siècles révolus,
« Semés de malheurs et de gloire,
« Toujours, les mauvais jours venus,
« J'ai lutté contre l'humeur noire.
« Jadis déjà, quand le danger
« Nous menaçait, à son approche
« Je m'incarnai dans Béranger,
« Puis un peu plus tard dans Gavroche.

« Je fus tour à tour en chanson,
« Des pleurnichards bravant la lippe,
« Roger Bontemps, Mimi-Pinson,
« Lisette et Fanfan-la-Tulipe ;
« Je fus Willette et son Pierrot
« Aux funambulesques mimiques,
« Puis les bonshommes d'Henriot,
« Enfin « les Semaines camiques ».

« Le rire est le propre, on le sait,
« De l'homme ; mais c'est faux en somme.
« Il est le propre du Français
« Beaucoup plus que des autres hommes.
« Car lorsqu'on doit endurer
« L'épreuve ou même le martyre,
« S'il est naturel de pleurer,
« Il est plus français de sourire... »

La reliure Aclé, cartonnée et toilée, permet, grâce à un système judicieusement étudié, de rassembler en un volume agréable à la présentation et facile à consulter la collection de France-Illustration.

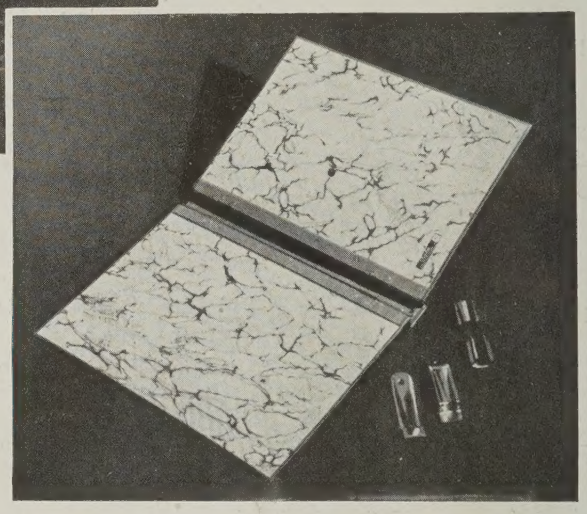

POUR CONSERVER VOTRE COLLECTION DE

France ILLUSTRATION

IL VOUS FAUT UNE

NOUVEAUX PRIX APPLICABLES A PARTIR DU 1er AOUT

2 modèles :

N° 6 : pour 1 trimestre . . . **400** fr.

N° 8 : pour 1 semestre. . . **410** fr.

Clefs de montage utilisables pour plusieurs reliures

la paire. . . . . **42** fr.

(Ces prix s'entendent livraison à nos bureaux)

FRAIS D'ENVOI A DOMICILE (FRANCE)

pour **1** reliure . . . . . **85 fr.**

pour **2** reliures. . . . . **105 fr.**

Pour "France-Illustration littéraire et théâtrale"

N° 7 : une année . . . . . **330** fr.

Clefs de montage. . . . . **42** fr.

FRAIS D'ENVOI . . . . . **80 fr.**

CONDITIONS (SUIVANT TARIF POSTAL) POUR QUANTITÉS ET POUR L'ÉTRANGER

RELIURE MOBILE ACLÉ

Le Directeur-Gérant :
G. Cahen-Salvador.

Société Nationale des Entreprises de Presse, Imprimerie de Bobigny.
Printed in France. — Publication hebdomadaire.

Dépôt légal 3e trimestre 1948.
Imprimeur n° 53.